

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Politique de défense.** – Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 2).

M. Alain Juppé, Premier ministre.

M. Charles Millon, ministre de la défense.

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

MM. Philippe Briand,
Jean-Michel Boucheron,
Michel Grandpierre,
Aloyse Warhouver,
François Léotard.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense.

MM. François Guillaume,
Paul Quilès,
Paul Mercieca,
Alain Marsaud.

Suspension et reprise de la séance (p. 31)

M. Daniel Colin.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 33).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

POLITIQUE DE DÉFENSE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour rappelle une déclaration du Gouvernement sur la politique de défense et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Allez Bordeaux ! (*Sourires.*)

M. Jean-Paul Charié. Et bravo, les « Girondins » !

M. Alain Juppé, Premier ministre. Ne mélangeons pas les genres ! (*Sourires.*) Merci, quand même ! (*Sourires.*)

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, « la défense est la raison d'être de l'Etat, il n'y peut manquer sans se détruire lui-même » : je souhaiterais que cette phrase du général de Gaulle, prononcée en juin 1952 à Bayeux, serve, en quelque sorte, d'exergue à notre débat d'orientation, comme elle a inspiré l'action du Président de la République et du Gouvernement depuis leur entrée en fonctions.

La réforme de notre politique de défense et l'organisation d'une vaste consultation sur l'avenir du service national figuraient – vous vous en souvenez – parmi les priorités que je vous ai présentées dans mon discours de politique générale le 23 mai dernier, priorités que vous avez approuvées. La décision prise le 13 juin suivant par le Président de la République d'assurer la pérennité de notre force de dissuasion grâce à une ultime campagne d'essais nucléaires, en dépit d'un contexte international difficile, a montré notre détermination à préparer la défense de demain. Les orientations stratégiques, militaires, industrielles et financières qui vous sont proposées aujourd'hui marquent la même volonté d'agir.

Je me réjouis de l'occasion offerte au Gouvernement et au Parlement de ce débat en profondeur sur l'avenir de notre politique de défense. Je m'y étais engagé, car j'estime que ce sujet essentiel est resté trop longtemps réservé

à un petit nombre de spécialistes. Certes, le Livre blanc de 1994 ainsi que la loi de programmation votée peu après avaient ouvert la voie. Il faut maintenant aller plus loin.

La réforme, dont les grandes lignes ont été exposées à la nation par le Président de la République après huit mois de préparation très intense et très approfondie, aura une portée historique. Ce mot est parfois galvaudé, mais c'est, en l'occurrence, celui qui convient.

C'est pourquoi il est indispensable que la représentation nationale en débatte, dans toutes ses dimensions.

Au moment où, avec l'appui d'une large majorité dépassant les clivages de parti, nous nous apprêtons à engager nos armées dans la voie d'une professionnalisation complète, il est en effet essentiel de garantir à ce nouveau système de défense une légitimité nationale et un soutien populaire durables. Votre assemblée jouera, à cet égard, un rôle essentiel. L'information communiquée à vos commissions et le débat sur le budget du ministère de la défense vous ont permis de suivre le cheminement progressif de la réforme. Le débat d'orientation générale aujourd'hui, l'organisation, dès les prochaines semaines, d'une consultation nationale sur l'avenir du service, puis la discussion et le vote des futurs projets de loi, d'abord la programmation militaire puis la révision du code du service national : tels sont les rendez-vous que le Gouvernement propose au Parlement.

Les enjeux sont – nous en sommes tous conscients – considérables. D'abord pour la nation, parce qu'il s'agit d'assurer pour le XXI^e siècle sa protection contre toute menace d'agression extérieure et contre tout péril qui surgirait sur le territoire national lui-même. Parce que ses armées doivent être adaptées aux conflits et aux crises qu'il faudra prévenir ou maîtriser dans un environnement international et stratégique dont chacun sait qu'il est profondément différent de celui pour lequel elles ont été modelées il y a plus de trente ans. Parce que la défense nouvelle sera toujours assurée par des hommes et des femmes de France qui accepteront d'y consacrer une part de leur vie, si nécessaire jusqu'au sacrifice suprême, et qu'elle doit rester l'affaire de tous les Français.

C'est en adaptant nos forces armées aux réalités du monde de demain que nous garantirons le mieux la reconnaissance de leur utilité et leur lien avec la nation.

Sur le plan stratégique, l'analyse développée dans le Livre blanc de 1994 reste, pour l'essentiel, valable. Les menaces militaires d'agression extérieure se sont considérablement éloignées de nos frontières, si bien que la première ligne de notre défense, en Europe d'abord et dans le cadre de l'Alliance atlantique, se trouve à une distance du territoire national qui n'a sans doute pas de précédent dans notre histoire. L'image de la nation en armes pour la protection des frontières et la défense de son sol ne correspond plus aux besoins de notre défense. Sur le territoire lui-même, le premier enjeu est celui de la sécurité publique face aux fléaux du terrorisme ou des trafics à grande échelle comme celui des stupéfiants. Sécurité intérieure et défense militaire doivent donc y trouver un nou-

vel équilibre, étant entendu que les moyens de défense seront toujours à la disposition des pouvoirs publics pour les secours aux populations ou en cas de crise grave.

Sur le plan technologique, nul n'ignore que la complexité et le perfectionnement croissants des systèmes d'armes modernes requièrent des personnels de plus en plus expérimentés pour les servir. Non qu'il soit impossible pour des jeunes gens formés en un temps relativement court de les utiliser, comme nos appelés l'ont montré depuis des années. Mais être capable d'en exploiter toutes les possibilités en temps de crise ou au combat nécessite une expérience qui ne s'acquiert qu'au fil du temps et des engagements.

Sur le plan financier, un équilibre doit être trouvé entre la nécessité de ne pas baisser notre garde et la maîtrise de nos finances publiques. Le mot d'ordre lancé par le Président de la République est clair : une défense plus efficace, mais moins coûteuse – je reprends ses termes propres. Et, plus précisément, je citerai l'expression qu'il a employée le 23 février devant les cadres des armées : « Les crédits consacrés à la défense doivent être limités à un niveau raisonnable pour lui permettre de porter son effort sur les secteurs où l'urgence l'impose. »

Les études que nous avons réalisées montrent qu'une armée professionnelle, avec un format sensiblement réduit par rapport au niveau actuel des effectifs, sera finalement, à moyen terme, plus économique et plus efficace que la prolongation d'un système mixte fondé sur la conscription. C'est en tout cas l'idée de base qui sous-tend le plan qui vous est proposé.

Pour autant, nul ne doit sous-estimer l'importance de l'effort financier que le pays continuera à consacrer à sa défense sur la base des orientations qui vous sont proposées aujourd'hui.

Avec une ressource globale de 185 milliards de francs constants en valeur 1995, la France se maintiendra sans conteste dans le peloton de tête des puissances européennes en matière de défense et d'effort de défense. La diminution relative des annuités consacrées au titre V par rapport à la loi de programmation actuelle impose une rationalisation de notre politique d'équipement. Mais, avec 86 milliards de francs constants 1995 pour un format en diminution, ces ressources assureront à nos armées et à notre industrie d'armement, durant la période de transition qui s'ouvre maintenant et à long terme, les moyens de leur modernisation.

Un tel effort s'explique également par la cohérence des choix qui vous sont proposés avec les grands enjeux internationaux qui fondent notre politique de défense.

La défense de la France ne saurait être conçue – et n'a jamais été conçue – de façon étroite, comme un repli sur soi. Aujourd'hui moins que jamais ! Elle s'inscrit tout entière dans une perspective européenne et internationale. Faut-il rappeler ici que la France est une puissance à la fois continentale et maritime, tournée historiquement vers le centre et l'est de notre continent, mais aussi vers la Méditerranée et vers l'Afrique ?

Membre de l'Alliance atlantique, signataire du traité de Bruxelles qui fonde l'Union de l'Europe occidentale, engagée à la pointe de la construction européenne, la France ne cesse de développer ses relations bilatérales fortes avec la plupart de ses voisins, au premier rang desquels l'Allemagne, avec laquelle, dans le respect des choix de chacun, nous entendons faire en sorte que la réforme en cours soit l'occasion d'ouvrir de nouvelles perspectives.

Membre permanent du Conseil de sécurité et puissance nucléaire, la France a des responsabilités à assumer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale, ainsi que des engagements de solidarité hors d'Europe, en Afrique et au Moyen-Orient.

Depuis le début de la V^e République, ces données ont inspiré une politique alliant la préservation de l'autonomie stratégique de notre pays au respect des solidarités qu'il a conclues dans le monde. Le défi des années à venir sera de donner à notre politique de défense ou de continuer à lui donner sa pleine dimension européenne et mondiale.

Notre effort de défense, dans la planification à long terme qui vous sera exposée par le ministre de la défense, s'attache bien sûr à préserver ou à développer nos propres atouts, qui confèrent à notre pays et à ses armées leur rang en Europe et dans le monde.

Il s'agit d'abord de notre force de dissuasion, dont la posture sera certes réduite par rapport au niveau actuel, car nous devons tirer parti du répit observé dans les menaces, mais dont deux composantes seront renouvelées.

Une priorité est ensuite accordée au renseignement, qui constitue un instrument essentiel de notre autonomie d'appréciation et de l'efficacité de notre stratégie.

Enfin, la constitution de forces très disponibles, capables d'être projetées rapidement, avec les éléments de commandement rompus à une coopération interalliée, représente l'axe majeur de la réforme de nos armées et de leur professionnalisation. Nous avons là des lacunes à combler – certaines expériences des années passées l'ont montré – mais aussi une tradition militaire et une expérience qui ne sont le fait que d'un petit nombre d'Etats.

Ces atouts nationaux seront de plus en plus conçus au service de la défense européenne.

Toutes les grandes fonctions opérationnelles autour desquelles s'ordonneront à l'avenir nos forces armées – la prévention, la projection, la protection et la dissuasion – revêtiront, à un titre ou à un autre, une dimension européenne. Et je tiens à insister sur ce point, qui n'a parfois pas été bien saisi.

Notre force de dissuasion, par exemple, constitue un atout essentiel non seulement pour notre pays, mais également pour ses partenaires européens, car il est clair que nos intérêts vitaux et ceux de nos voisins seront de moins en moins dissociables dans les années qui viennent. Nous l'avons affirmé récemment avec la Grande-Bretagne. La décision de retirer le Hadès montre que ce principe s'applique également à la relation franco-allemande, et elle a bien été perçue comme telle.

Quant au développement des moyens de renseignement, chacun connaît l'importance de notre coopération en ce domaine avec l'Italie, l'Espagne et maintenant avec l'Allemagne.

Il suffit de regarder une carte pour constater que, même pour la défense du continent européen, nous devons être capables, plus que par le passé, de porter rapidement nos forces à distance – et c'est le deuxième grand principe.

C'est pourquoi je tiens à rassurer ceux qui redouteraient dans une telle analyse, faite d'ailleurs avant nous par la Grande-Bretagne, je ne sais quelle dérive « expéditionnaire ».

Européen également, l'avenir de notre industrie de défense. L'offre aussi bien que la demande d'équipements doivent être de plus en plus organisées à une échelle européenne. Cela prendra certes du temps, mais il s'agit

d'une question centrale pour le statut de l'Europe. L'action du Gouvernement vise à donner à des groupes français restructurés et renforcés, selon des principes qui ont été rendus publics, les moyens de contribuer efficacement à ce volet de l'Europe de la défense.

Européenne enfin, notre vision de l'Alliance atlantique. Il n'y a là aucune contradiction, bien au contraire. Depuis la conclusion du traité sur l'Union européenne, depuis la déclaration du sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Alliance atlantique en janvier 1994, à Bruxelles, depuis les orientations énoncées par le Président de la République en 1995, nous ne cessons de l'affirmer : le développement des capacités politiques et militaires des Européens et le renforcement de ce qu'on appelle, faute d'un terme plus simple, le pilier européen de l'OTAN sont les deux faces d'une même politique. La déclaration des pays de l'UEO annexée au traité de Maastricht proclame d'ailleurs que « l'UEO sera développée en tant que composante de défense de l'Union européenne et comme moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique ». La défense européenne ne se construira pas en dehors de l'Alliance, ni, à plus forte raison, contre elle. Dans le même temps, bien entendu, nous souhaitons que les Européens commencent à se concerter au sein de l'Union sur ce que devrait être une approche commune d'une politique de défense européenne. Et l'on y vient peu à peu.

La politique définie par le Président de la République s'inscrit dans le droit fil de ces principes. Les gestes accomplis par la France, le 5 décembre dernier, au Conseil atlantique ont pour but de nous permettre de participer à une véritable rénovation de l'Alliance, à un moment crucial de son existence. Au moment où nous tirons les enseignements de la fin de la guerre froide, et alors que le principe de l'extension de l'Union européenne et de l'OTAN est acquis, qui comprendrait que la France se tienne à l'écart de la réforme qui se prépare des organes politiques et militaires de l'Alliance ? D'autant que cette réforme, elle l'a souhaitée et demandée !

La configuration nouvelle qui en résultera fixera, pour de longues années, l'équation de la sécurité européenne. Le degré de notre engagement futur dans l'Alliance ainsi renouvelée dépendra de la réalité des adaptations qui seront décidées et du degré de responsabilité que les Européens pourront y exercer, dans l'esprit du nouveau partenariat transatlantique que le Président de la République et le Gouvernement appellent de leurs vœux.

Je constate avec plaisir que, depuis décembre, nos alliés comprennent de mieux en mieux notre démarche. Chacun reconnaît aujourd'hui que l'OTAN doit s'adapter à la nouvelle donne stratégique et, en particulier, à l'affirmation plus claire de l'identité européenne.

Certains n'ont pas hésité, ici ou là, à caricaturer les projets dont vous débattrez aujourd'hui, en agitant le spectre d'une armée de mercenaires aux ordres d'une Amérique lointaine et cynique. C'est faire injure aux officiers, sous-officiers et soldats français engagés aujourd'hui en France et sur de nombreux théâtres pour la défense de notre pays et de la paix, souvent au prix de leur vie ! C'est faire peu de cas de l'attachement et de la reconnaissance de nos partenaires européens à l'égard d'une Alliance atlantique qui a assuré – ne l'oublions pas ! – la sécurité collective pendant des décennies et dont notre pays est lui-même membre fondateur ! C'est méconnaître l'inspiration réelle, aussi bien nationale qu'européenne, de la réforme voulue par le Président de la République.

Cette réforme est, en effet, d'une ampleur sans précédent depuis le début des années soixante. Comme l'indique le rapport d'orientation déposé par le ministre de la défense, le Gouvernement a retenu une approche globale, qui harmonise doctrine, effectifs, équipements et démarche industrielle.

Après avoir rappelé les grands principes stratégiques qui la fondent, je veux maintenant m'attacher aux aspects de méthode et à la mise en œuvre de cette réforme, qui sera longue, comme le Président de la République l'a indiqué d'emblée.

Dans cette mise en œuvre, le Gouvernement respectera trois principes.

Premièrement, priorité sera donnée aux hommes et aux problèmes que pose la gestion des personnels de la défense, particulièrement dans les six ans à venir.

Deuxièmement, la mise en œuvre sera progressive et comprendra un dispositif très important d'accompagnement économique et social.

Troisièmement, le débat sur l'avenir du service national devra concerner chaque citoyen français, et, en même temps, grâce au Parlement, il sera éclairé par des consultations organisées au niveau national.

Je reprendrai rapidement chacun de ces trois principes.

D'abord, la priorité aux hommes.

Cela signifie, dans notre esprit, que la réforme se joue avant tout dans notre capacité à mobiliser les hommes et les femmes qui ont déjà choisi ou qui vont choisir de se consacrer à notre défense. Le recrutement, la formation, la gestion des carrières, l'amélioration des conditions de vie des engagés seront à l'évidence les clefs de la réussite de la réforme. Il en sera de même de notre aptitude à gérer, avec le souci des personnels et de leur compétence, les réductions d'effectifs qui toucheront inévitablement les cadres de la défense. Celles-ci s'effectueront, conformément à l'engagement du chef de l'Etat, sans loi de dégauchement.

Deuxième principe : la progressivité dans l'application.

Il ne s'agit pas là de vains mots. Le Président de la République l'a affirmé avec force et le Gouvernement s'y attachera. Les restructurations difficiles, mais nécessaires, seront conduites sous l'autorité du ministre de la défense, faute de quoi nous manquerions évidemment notre objectif. Mais elles seront étalées dans le temps et, surtout, feront l'objet d'une mobilisation et d'une concertation très approfondie, à tous les niveaux, local, national et européen. La nomination auprès du ministre de la défense d'un délégué interministériel aux restructurations vise à garantir la cohérence de ces actions. J'assurerai personnellement la présidence du comité interministériel qui se réunira sur ces sujets et je rendrai compte régulièrement au chef de l'Etat.

Troisième principe : un débat national pour une question d'intérêt national.

Nous le sentons bien, et nous le voyons dans toutes les études ainsi qu'à l'occasion de tous les contacts que nous pouvons avoir, la professionnalisation de nos armées recueille l'adhésion d'une grande partie de l'opinion et des formations politiques. La planification du nouveau modèle d'armée, dont vous débattrez aujourd'hui, et le projet de loi de programmation qui sera déposé sur le bureau des assemblées en mai prochain tirent les conséquences de cette orientation et organisent la transition d'un modèle à un autre. Mais ces choix laissent ouvert, comme l'a indiqué le Président de la République lui-même, le débat sur l'avenir du service national.

Si le service militaire sous sa forme actuelle est évidemment appelé à disparaître progressivement, la question se pose de savoir s'il y a encore place pour un service obligatoire revêtant de nouvelles formes, ou s'il nous faut évoluer vers un service volontaire résultant de l'engagement personnel des jeunes qui s'y consacraient.

Sur cette question, non tranchée, concernant l'avenir d'une institution fortement ancrée dans notre tradition républicaine et qui touche à l'idée même que la nation se fait de la citoyenneté, le Président de la République a souhaité que s'engage un débat associant l'ensemble des forces vives du pays. Ce débat intéresse chacun d'entre nous et son importance justifie l'organisation d'une consultation à tous les niveaux.

La commune étant le premier lieu d'expression de notre démocratie locale, en même temps que le cadre naturel et historique du recensement des conscrits, je viens d'écrire à chacun des maires de France pour leur demander d'organiser un débat sur ce grand sujet de société. Les maires disposeront d'un dossier préparé par le ministre de la défense, adressé à chaque commune et à chaque parlementaire. Le ministre de la défense recueillera, avec le concours actif des préfets, le résultat de ces discussions dans le courant du mois de mai.

Parallèlement, j'ai saisi les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat pour que le Parlement prenne en charge les consultations indispensables au niveau national, conformément au vœu fréquemment exprimé par les membres de votre assemblée, et notamment de votre commission de la défense. Il me paraît tout à fait souhaitable, en effet, que la représentation nationale soit le lieu d'expression de ce débat, en même temps qu'elle facilitera l'audition des responsables civils, militaires, religieux ou associatifs qui pourront éclairer nos décisions.

Si le Gouvernement pouvait disposer d'un rapport du Parlement avant la fin du mois de mai, il serait en mesure de préparer un projet de loi sur l'avenir du service national en même temps que serait débattue la future loi de programmation militaire. Vous disposeriez alors d'une vision d'ensemble de la réforme.

Mais le Gouvernement a pris soin également que le contenu de la loi de programmation ne dépende pas de la formule qui sera retenue pour l'avenir du service national. Aussi suis-je ouvert au souhait de la conférence des présidents de disposer, compte tenu de l'importance de l'enjeu, d'un délai plus important pour mener à bien cette consultation. Dans ce cas, le projet de loi sur l'avenir du service national vous serait soumis à l'automne.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Très bien !

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, en tirant toutes les conséquences des profonds changements survenus ces dernières années dans notre environnement international comme dans notre société, le Président de la République a entrepris une véritable refonte de notre politique de défense et de nos forces armées. C'est une tâche à la mesure des défis de l'avenir, des responsabilités de notre pays dans le monde et des attentes de nos concitoyens. Le débat qui s'ouvre aujourd'hui au sein de votre assemblée sera, j'en suis sûr, à la hauteur de ces enjeux. Il servira ainsi à éclairer le Gouvernement dans les choix importants qui ne sont pas encore arrêtés dans le détail, qu'il s'agisse de l'avenir du service national ou du contenu final du projet de loi de programmation, dont l'élaboration est en cours.

La démarche du Gouvernement vous permet d'aborder progressivement chacun des grands volets de notre politique de défense, en commençant aujourd'hui par les orientations politiques essentielles et les perspectives à long terme.

Vos débats donneront le ton des discussions qui vont s'engager partout dans le pays. Ils seront suivis également avec beaucoup d'intérêt hors de France, sachons-le, tout particulièrement en Allemagne et chez l'ensemble de nos partenaires européens, voire ailleurs.

Tant il est vrai que, aujourd'hui encore, en Europe et dans le monde, on attend beaucoup de la France et des Français, ce peuple que le général de Gaulle disait « fait pour l'exemple, l'entreprise et le combat », et dont il rappelait que « le génie se reflète fidèlement au miroir de son armée ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le président, monsieur le président de la commission de la défense, mesdames, messieurs les députés, comme Janus, la fin de la guerre froide a un double visage : un visage heureux et un visage plus sombre.

Un visage heureux avec la réhabilitation de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes ; avec la découverte, par les pays satellisés, de la démocratie et de l'économie de marché ; avec la fin de l'équilibre de la terreur.

Un visage plus sombre avec l'éclatement des Etats provoqué par la fin des empires et le renouveau des nationalismes ; avec la question des minorités nationales et les connivences transfrontalières qui ressurgissent avec une force oubliée ; avec, sous la double poussée du dépérissement de l'Etat et la mondialisation de l'économie, l'émergence de véritables puissances mafieuses et l'explosion des trafics en tout genre ; avec l'affirmation d'un intégrisme religieux violent qui se nourrit de la misère et du mépris, qui s'exprime par de nouvelles formes de terrorisme, et qui bénéficie malheureusement de la complicité de certains Etats.

Toutes ces évolutions obligent à l'évidence les nations à réviser leur approche stratégique sur quatre plans : celui des menaces, celui du rapport de force, celui des alliances, celui de l'outil de défense.

Notre approche stratégique doit d'abord prendre en compte l'évolution des menaces.

Pour la première fois de notre histoire, M. le Premier ministre vient de le rappeler – les menaces externes ne se trouvent plus à proximité de nos frontières, mais à distance du territoire national.

L'invasion du Koweït par l'Irak mettait en cause la sécurité d'une région vitale pour l'équilibre du monde, et pourtant le conflit se déroulait à des centaines et des centaines de kilomètres de la France.

Quant au drame bosniaque, qui se déroule, lui aussi, à une distance certaine de notre territoire, c'est un acide capable de ronger l'Europe : l'idéologie de la purification ethnique ne dissout pas seulement les fédérations et les frontières ; elle attaque, vous le savez, le fondement politique et démocratique des nations ; elle nie cinquante ans de construction européenne et d'idéal de paix.

Assurer notre sécurité face aux menaces extérieures, c'est donc moins contrer une éventuelle invasion qu'éteindre les foyers d'incendie qui peuvent se déclencher autour de nous, et parfois loin de nous.

Quant aux menaces intérieures, elles revêtent une virulence nouvelle. Comme l'a démontré la dernière vague d'attentats, l'objectif des terroristes est d'atteindre la cohésion des Français et de mettre la politique de notre pays sous influence.

Sur un autre plan, l'émergence de cartels mafieux organisés à l'instar de véritables multinationales est à l'origine d'une explosion des trafics et d'une délinquance financière massive et préoccupante. Ces phénomènes représentent une menace directe contre la sécurité des personnes et contre l'autorité de l'Etat. C'est donc une vigilance de tous les instants qui doit s'exercer pour prévenir ces dangers.

La première révision qu'il convient de faire concerne donc les menaces.

Outre l'évolution des menaces, notre approche stratégique doit prendre en compte la transformation du rapport de force international.

Avec la fin de l'affrontement Est-Ouest, le rapport de force bipolaire qui légitimait la dissuasion n'existe plus. Pourtant, et c'est un paradoxe, notre capacité à maintenir et à renouveler les moyens de la dissuasion n'a peut-être jamais été aussi nécessaire.

Malgré l'effondrement de l'empire soviétique, plusieurs milliers de têtes nucléaires auront encore, pendant des dizaines d'années, la capacité d'atteindre le sol européen, le sol français, à un moment où nous assistons, sur tous les points du globe, à la prolifération d'armes de destruction massive de toute nature.

Le Président de la République ne pouvait accepter le moindre doute sur la fiabilité et la crédibilité à long terme de notre dissuasion. Grâce à l'achèvement de l'ultime campagne d'essais, la France dispose de la garantie indispensable à son indépendance ; elle peut, comme l'a rappelé M. le Premier ministre, offrir un atout stratégique majeur pour l'Europe qui se construit.

Troisièmement, notre approche stratégique ne peut pas non plus ignorer l'évolution des alliances.

Pour la France, c'est la question de l'affirmation de l'identité de défense européenne et de ses relations avec l'OTAN qui est ainsi posée. De réactive, l'Alliance atlantique devient essentiellement préventive. Cela implique une rénovation du fonctionnement opérationnel, mais aussi des instances politiques de l'Alliance. Cette rénovation est indissociable de l'affirmation d'une identité européenne de défense, au sein de l'Union européenne et donc de l'UEO, bien sûr, mais aussi au sein de l'Alliance.

Quatrièmement, notre approche stratégique doit tirer les conséquences d'une transformation majeure : la défense ne repose plus sur la loi du nombre.

Pour garantir notre autonomie stratégique, ce sont des équipements de haute technologie tels que les satellites qui font toute la différence et nous permettent de développer une analyse en toute indépendance. C'est dire l'importance de disposer de notre propre base technologique et industrielle de défense.

Sur le terrain, notre supériorité opérationnelle repose sur la valeur, l'expérience et la disponibilité des hommes. Ce sont elles qui permettent d'exploiter pleinement les possibilités d'un armement moderne et d'agir efficacement dans le cadre d'une coalition qui exige une parfaite coordination.

Mais ce renouvellement, essentiel, de l'approche stratégique impose une clarification des fonctions opérationnelles de notre défense : projection, protection, dissuasion et prévention.

La place nouvelle accordée à la projection de forces constitue un élément clé de l'adaptation de notre outil de défense.

Modulaire, la nouvelle organisation des armées privilégiera la souplesse et la disponibilité. Actuellement, notre armée de terre n'est pas en mesure de répondre rapidement avec un volume de forces important à des missions qui se déroulent à distance du territoire national, y compris en Europe. En sont l'illustration les difficultés que nous avons eues à surmonter dans le Golfe, et que nous ressentons aujourd'hui en Bosnie.

C'est pourquoi, aux neuf divisions actuelles de l'armée de terre se substitueront quatre « forces » : une force blindée, une force mécanisée, une force d'intervention blindée rapide et une force d'infanterie d'assaut. Elles permettront de mettre en œuvre les moyens nécessaires dans le cadre de deux scénarios : d'une part, la projection, si cela est nécessaire, de plus de 50 000 hommes dans le cadre de l'Alliance ; d'autre part, l'engagement simultané, pour une durée d'un an, sur deux théâtres différents, de 30 000 hommes relevables partiellement sur un théâtre et de 5 000 hommes relevables sur un autre.

Certains assimilent la projection de forces à de l'activisme militaire ; je reviendrai donc sur ce point.

Est-ce de l'activisme militaire que de constater que des tensions qui se manifestent à plusieurs centaines ou milliers de kilomètres du territoire national peuvent porter atteinte à nos intérêts stratégiques ?

Est-ce de l'activisme militaire que de constater que la projection de quelques milliers d'hommes peut suffire à empêcher une escalade meurtrière ?

Est-ce de l'activisme militaire que d'assurer la stabilité de continents entiers, et ce dans le cadre d'accords de coopération et de défense que la France a conclus ?

Voilà pour ce qui est de la projection des forces. Je le répète, elle participe à la mission première de toute armée : la protection du territoire national et la protection de l'intégrité territoriale.

Face au renouvellement des menaces terroristes – songeons aux attentats de la secte Aoum dans le métro de Tokyo – ou encore au possible développement, dans notre pays, de « zones grises » en ce qui concerne la sécurité publique, la protection du territoire ne peut se limiter à contrer les menaces d'ordre exclusivement militaire.

Naturellement, la protection contre les agressions extérieures demeure une mission permanente des forces armées ainsi qu'un objectif essentiel de notre politique de défense. Au maillage du territoire succède le concept de projection intérieure qu'avait formulé à juste titre le Livre blanc. La mobilité accrue des forces armées leur permettra d'intervenir encore plus rapidement en tout point du territoire. Par ailleurs, en cas de crise, comme cela a été démontré dans le cadre de l'opération Vigipirate, les forces armées pourront être requises par l'autorité civile pour concourir à la sécurité à l'intérieur du pays dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

Mais un concept moderne de protection du territoire national va au-delà de la seule organisation des forces armées. Il doit prendre en compte l'action de la police nationale, des douanes et, allais-je dire, de toutes les administrations concernées directement ou indirectement par la sécurité du territoire et la sécurité des personnes. Ne l'oublions jamais, car c'est sans doute un phénomène nouveau de notre ère, les menaces sont aujourd'hui protéiformes. La contribution des forces armées à la sécurité

publique sera renforcée grâce à l'accroissement des compétences et des moyens de la gendarmerie nationale. Cela justifie qu'elle voie, à la différence des autres forces, ses effectifs augmenter.

J'en viens maintenant à la dissuasion. Notre défense doit naturellement être en mesure d'assurer, en toutes circonstances, la protection des intérêts vitaux de la nation. Elle doit donc dissuader tout adversaire éventuel d'y porter atteinte.

Est-elle encore à l'ordre du jour ? Certains, avec naïveté, ou malignité, se posent la question. Ils ont pu, au lendemain de l'effondrement de l'empire soviétique, se la poser légitimement. Mais l'étude des rapports de forces a très vite démontré que la garantie d'une paix durable passe par la dissuasion d'un adversaire éventuel. La doctrine de la dissuasion, telle que le général de Gaulle l'a exposée, n'a rien perdu de son actualité.

Cela ne signifie pas, d'ailleurs, que l'on poursuive plus avant les essais nucléaires, puisque nous savons maintenant, grâce aux données accumulées lors de la campagne ultime, que nous pouvons avoir recours à la simulation, qui est fiable.

Cela n'interdit pas de modifier et de moderniser notre posture nucléaire. C'est ce qu'a décidé le Président de la République en renonçant au plateau d'Albion et en décidant la modernisation de la force océanique stratégique et de la composante aéroportée.

Cela ne signifie pas non plus que l'on s'enferme dans la seule dimension nationale de la dissuasion. C'est tout le sens de l'idée de dissuasion concertée évoquée avec nos partenaires européens. Voilà pour ce qui concerne la troisième fonction opérationnelle. La dernière est la prévention des crises, qui prend aujourd'hui une place centrale dans un contexte stratégique de plus en plus instable et difficilement prévisible.

Il ne faut pas que les Français se laissent abuser par un sentiment d'invulnérabilité. L'histoire a démontré que, trop souvent, ce sentiment précédait des lendemains qui déchantent. Compte tenu de la présence de la France et de ses intérêts en de nombreux points du globe, toute crise majeure peut nous réserver des fruits amers. Pour éviter le retour de grandes menaces, anticiper des situations à risques, nous devons rester constamment sur le qui-vive. Comprendre, prévoir, prévenir, voilà le préalable indispensable à la projection, à la protection et à la dissuasion.

L'intelligence des situations repose essentiellement sur le renseignement, avec les moyens humains, mais aussi les moyens spatiaux d'observation. L'expérience acquise avec Hélios I justifie toute l'importance que la France attache à Hélios II et au satellite radar Horus, qui seront réalisés avec l'Allemagne et aussi, nous l'espérons, avec d'autres pays européens, en particulier l'Italie et l'Espagne. Pourquoi ne pas envisager, autour de ces pays, un pôle européen du renseignement militaire susceptible de s'élargir ensuite à tous les pays intéressés de l'UEO ? Ce serait un pas important pour l'affirmation de l'identité européenne de défense.

La même exigence de prévention a conduit les gouvernements successifs à disposer des troupes sur tous les continents, bien sûr dans les départements et territoires d'outre-mer, mais également dans un certain nombre de pays amis avec lesquels des accords de coopération et de défense ont été passés.

Cette clarification des missions de nos armées aura une conséquence majeure : le passage de l'armée de conscription à l'armée professionnelle. Tel est le cœur de la réforme voulue et annoncée par le Président de la République.

Lorsque des centaines de milliers d'hommes, un immense arsenal nucléaire, biologique et chimique menaçaient nos intérêts vitaux à seulement 250 kilomètres de nos frontières, l'armée de conscription pouvait trouver sa pleine justification stratégique. C'est à la perspective d'un engagement total de la nation dans une guerre générale que répondait la combinaison de la conscription et de la dissuasion. Notre concept de défense reposait sur une chaîne solidaire, ininterrompue, allant de l'appelé à l'arme nucléaire.

Depuis l'effondrement de l'empire soviétique, la disparition de l'URSS et le développement de la gestion internationale des crises, le rôle des forces nucléaires et celui des forces classiques se sont progressivement dissociés. Le Livre blanc de 1994 a été le premier à l'analyser avec pertinence.

Cette évolution, combinée avec une nouvelle appréhension des menaces, rend inévitable le passage à l'armée professionnelle décidé par le Président de la République. La logique inscrite dans le Livre blanc est ainsi poussée jusqu'à sa conclusion.

En effet, la conscription peut devenir une contrainte lorsqu'il s'agit de participer, avec la meilleure efficacité, à des actions au-delà de nos frontières.

Par ailleurs, l'accroissement de la professionnalisation dans un modèle d'armée mixte, en diminuant le besoin d'appelés, augmente mécaniquement le caractère pas toujours équitable du service militaire.

Enfin, le volume d'équipement que suppose une armée de conscription nombreuse devient incompatible avec les ressources de la nation.

Le choix d'une armée professionnelle implique une réduction du format des forces. Elle sera, globalement, de 25 p. 100, ce qui représente une diminution de 143 000 hommes.

Plus compacte, l'armée de terre sera plus facilement projetable. Les forces terrestres seront équilibrées entre moyens lourds et légers capables de mettre en œuvre des armes modernisées et de précision : le char Leclerc et l'hélicoptère franco-allemand Tigre en constitueront l'ossature.

La marine, dont le tonnage sera diminué, conservera ses capacités de dissuasion et de projection de puissance. Nous assurerons le renouvellement du groupe aéronaval grâce à l'entrée en service, à la fin de la décennie, du porte-avions *Charles-de-Gaulle* et des avions Rafale et, plus tard, lorsque la situation le permettra, dans le cadre de la planification, par la mise en chantier du second porte-avions.

L'armée de l'air, resserrée, sera capable de projeter, à tout moment, une centaine d'appareils ; seront en place les bases aériennes nécessaires afin de couvrir toute la gamme des missions. Le format de son aviation de combat diminuera progressivement pour atteindre 300 avions, mais il s'agira d'appareils de type Rafale, capables de mettre en œuvre les systèmes d'armes les plus évolués, les plus sophistiqués. Sa capacité de transport de troupes sera modernisée, même si nous ne participons pas actuellement au développement de l'ATF selon les modalités annoncées. J'aurai sans doute l'occasion d'y revenir

au cours du débat. La gendarmerie, elle, qui doit assumer une nouvelle mission, verra ses effectifs progresser de 93 450 à 97 900 hommes.

Voilà pour ce qui est du format. Mais la réforme suppose également des transformations fondamentales de notre industrie d'armement, de notre industrie de défense, et le Président de la République a déjà demandé au Gouvernement de prendre des initiatives majeures dans ce domaine.

Comment en effet notre industrie pourrait-elle ignorer la baisse générale des budgets de défense des principaux pays industrialisés et ne pas réagir à une compétition internationale exacerbée ?

Les entreprises françaises de défense, dont la structure s'est peu modifiée depuis quinze ans, doivent acquérir une taille critique. C'est la seule façon pour elles de résister aux aléas de la conjoncture, de conquérir des positions à l'exportation, de s'intégrer dans des pôles européens et de faire face à la concurrence américaine.

Cette transformation, vous le savez, rejoint une préoccupation politique majeure : assurer notre indépendance stratégique en jetant les bases d'une industrie européenne de défense. Il faut désormais amplifier et accélérer un mouvement dont la coopération entre la France et l'Allemagne est un élément majeur. La structure franco-allemande d'armement se met actuellement en place, et la très grande majorité des 27 programmes que compte notre coopération bilatérale n'est en rien touchée par la réforme en cours. C'est de la part de notre pays un effort exceptionnel, qui est à la mesure de notre détermination dans ce domaine.

Il existe cependant une condition préalable au succès de cette démarche. Il est indispensable que les entreprises de défense françaises acquièrent une plus grande indépendance vis-à-vis du budget d'équipement des armées, élargissent leur marché et développent la production duale.

Vous le savez, le Gouvernement a aussi décidé de renforcer nos structures industrielles dans le domaine de haute technologie.

Sont concernées, dans un premier temps, l'aéronautique et l'électronique, qui placent la France, en Europe et dans le monde, au tout premier rang.

La privatisation de Thomson SA et le rapprochement d'Aérospatiale et de Dassault-Aviation visent des objectifs clairs. C'est d'abord le maintien de l'intégrité du capital industriel, technologique et humain – tout en développant les indispensables synergies entre entreprises très proches. C'est ensuite la préservation des intérêts de la défense nationale française. Ce sont aussi des perspectives nouvelles de développement en France, en Europe et dans le monde. C'est la poursuite et le renforcement de la politique d'alliances européennes, de rapprochements ou de fusions pour la constitution de grands pôles européens qui pourront contrebalancer l'influence des grandes entreprises américaines.

Le Gouvernement est parfaitement déterminé à mener ces grands projets à leur terme. Que personne ne compte sur ses hésitations. Il en a les moyens, que ce soit par le biais de ses participations dans les entreprises, ou des choix d'investissements qu'il fera dans le cadre de la prochaine loi de programmation militaire. Vous pouvez être assurés, mesdames et messieurs les députés, de la constance et de l'opiniâtreté du Gouvernement dans ce domaine, comme dans les autres.

Notre volonté est également de préserver un tissu d'équipementiers derrière des grands pôles de maîtrise d'œuvre : pôle du nucléaire, pôle de l'aéronautique et de l'espace, pôle de l'électronique et de l'électromécanique.

Permettez-moi de revenir sur deux dossiers un peu particuliers, la DCN et le GIAT.

En ce qui concerne la DCN, le diagnostic élaboré par le groupe de travail créé en octobre dernier a fourni une évaluation objective de la situation, que chacun d'entre vous connaît puisque le rapport a été publié et diffusé.

La concertation très large qui est en cours non seulement sur le plan national mais aussi dans chaque site doit préciser les dispositions économiques, financières, sociales, statutaires qui garantiront l'avenir. C'est à partir des conclusions qui me seront présentées prochainement que le Gouvernement pourra prendre des décisions afin d'assurer à la DCN un avenir positif, stable et fait de projets industriels, qu'ils soient nationaux ou européens.

Le président de GIAT-Industries rendra publiques dans quelques semaines, après une concertation approfondie, ses orientations pour un retour de l'entreprise à la viabilité. Le plan comportera, site par site, activité par activité, les mesures destinées à l'adaptation de GIAT à son marché et à l'évolution technologique. Il comprendra aussi les mesures destinées à l'accompagnement des évolutions rendues nécessaires ainsi qu'à la préservation des économies locales et de l'emploi.

La récente décision du Gouvernement de participer à la recapitalisation de GIAT en est la démonstration. Il n'est pas question de remettre en cause l'avenir de la société mais de l'adapter, de la moderniser, de la préparer à la concurrence internationale et à la conquête de marchés.

Si la réforme annoncée par le Président de la République entraîne des conséquences importantes sur le format des armées et sur l'industrie, que dire du bouleversement radical qu'elle implique pour l'avenir du service national ?

Le passage à l'armée professionnelle impose la disparition du service militaire dans sa forme actuelle. Pour un pays dans lequel la conscription militaire est intimement liée, de Valmy à Verdun, à l'histoire républicaine, c'est un immense changement.

La France se doit, aujourd'hui, d'inventer les formes d'un nouvel engagement républicain. Enracinement du sens civique, mécanismes de brassage social, sentiment d'appartenir à une communauté de citoyens : même si l'universalité et l'égalité du service national ont été, depuis tant d'années, mises à mal, il n'est pas possible, et il n'est pas dans nos intentions, d'écarter d'un revers de main ce que cette institution a apporté d'essentiel à la société française et à la nation.

M. Georges Mesmin. Très bien !

M. le ministre de la défense. Les Français doivent réfléchir à la façon de conserver et de renouveler la meilleure part de cet héritage. Il faut permettre à une société minée par l'individualisme de retrouver la dimension du partage et du projet. Des trois principes de la devise républicaine, le XIX^e siècle a été, à l'évidence, le siècle de la liberté, le XX^e siècle, celui de l'égalité. Nous devons tout mettre en œuvre pour le XXI^e siècle soit celui de la fraternité. A cet égard, le choix que nous ferons pour que l'évolution de la participation civique, puisse jouer un rôle essentiel.

Pour nombre de jeunes Français, la référence aux valeurs civiques est devenue lointaine et abstraite. Les mots eux-mêmes se sont usés. Il faut donc redonner de la réalité et du goût aux principes de générosité, de solidarité, de responsabilité. La « refondation » du pacte républicain passe par des solutions pragmatiques : service de sécurité et de défense, service de cohésion nationale et de solidarité, service de coopération internationale et d'action humanitaire, qui tous trois répondent à un véritable désir d'utilité sociale.

Mais quelle forme le renouveau du service national doit-il prendre ? La République appelle-t-elle une obligation de servir avant l'entrée dans la vie active ou doit-on s'en remettre au volontariat ? C'est tout le débat que le Président de la République propose aux Français et à la représentation nationale, et dont le Premier ministre vient de vous annoncer les modalités.

Le passage à l'armée professionnelle, la restructuration de l'industrie de défense et la rénovation du service national constituent les prémices d'une véritable révolution de notre défense.

Oui, mesdames et messieurs les députés, il s'agit bien d'une révolution. J'ai pleine conscience des efforts accomplis depuis 1990 pour tirer des leçons de la nouvelle donne stratégique. Je sais ce que les armées, et plus particulièrement l'armée de terre, ont déjà réalisé en termes de restructurations. Cet effort, aussi remarquable soit-il, est pourtant incomplet, inachevé. En effet, nul ne pouvait ignorer la réalité institutionnelle qui prévalait alors. Nul ne pouvait encore pousser jusqu'à leur terme les conséquences logiques d'un véritable changement d'époque. Dans des domaines aussi essentiels que les forces nucléaires ou l'avenir du service national, la cohabitation a paralysé ou interdit toute inflexion significative.

Avec la réforme qu'il engage, le Président de la République change donc de rythme, d'échelle, d'ambition.

Pouvait-on différer davantage des choix indispensables ? Alors que les bouleversements du monde affectent tous les domaines de la défense, était-il concevable de se contenter d'une approche partielle, séquentielle ou sans plan d'ensemble ? Pouvait-on accepter plus longtemps une politique budgétaire en trompe l'œil ? Pouvait-on ne pas tout mettre en œuvre pour prévenir le risque d'une nation minée par les déficits, fracturée, repliée sur elle-même, et incapable par conséquent d'assurer ses responsabilités en matière de défense ?

Cette réforme majeure, le chef de l'Etat a voulu qu'elle s'inscrive dans la durée, qu'elle soit assortie de mesures d'accompagnement et qu'elle implique la nation tout entière.

Dans aucun autre domaine de l'action publique, l'anticipation ne joue un rôle aussi important qu'en matière de défense.

D'abord parce que, ce qui est en jeu, c'est la sécurité de nos compatriotes, l'intégrité de notre territoire et la protection des valeurs auxquelles nous sommes collectivement attachés. N'oublions jamais que la défense est la première fonction régaliennne. C'est la mission essentielle du Président de la République, du Premier ministre et du Gouvernement que de garantir l'intégrité du territoire, la souveraineté nationale, la liberté des citoyens, l'indépendance diplomatique.

Ensuite parce qu'il revient au pouvoir politique de prévenir les menaces qui pèseront demain sur notre pays, pour arrêter dès aujourd'hui les mesures susceptibles d'y parer.

Enfin parce que l'adaptation de notre outil de défense prend nécessairement du temps.

C'est la raison pour laquelle cette réforme s'inscrit dans le cadre d'une planification à long terme, dont la prochaine programmation constituera la première étape.

Planifier, en matière militaire, c'est définir, à l'horizon d'une vingtaine d'années et en fonction des menaces prévisibles, ce que doit être le « modèle d'armée » de notre pays, en termes de missions comme en termes de moyens en hommes et en matériels.

Un nouvel outil de défense, adapté à un environnement transformé et anticipant les évolutions perceptibles pour le début du siècle prochain, a donc été défini. Le choix de la professionnalisation ayant été fait, les effectifs de chacune des forces armées ont été arrêtés, de même que les équipements dont elles seront dotées pour remplir leurs missions.

Cette démarche de planification répond à un besoin maintes fois exprimé par les parlementaires et les responsables de la défense. Il correspond en outre à une recommandation du Livre blanc de 1994. Pour nos armées, le modèle dont les contours ont été dessinés par la planification représente donc un objectif de long terme, la cible à atteindre en 2015.

Instrument de moyen terme, la programmation militaire constitue, pour sa part, une étape sur cette trajectoire.

Depuis 1960, l'effort financier de la nation en faveur de sa défense s'est en effet inscrit, presque sans discontinuité, dans le cadre de lois de programmation approuvées par le Parlement. Je ne reviens pas sur la nécessité de programmer les dépenses militaires du fait des enjeux stratégiques, politiques, industriels, économiques et financiers. J'ai déjà eu l'occasion de souligner à cette tribune que la visibilité que donne la loi est essentielle, tant pour les armées que pour notre industrie.

Vous le savez, la prochaine loi de programmation, qui sera discutée dans quelques semaines, devrait porter sur six ans et donc couvrir les années 1997-2002.

Pour la première fois, cette loi de programmation présentera, dans le corps même de son dispositif législatif, l'évolution des effectifs civils et militaires du ministère de la défense, celle des crédits de rémunération et de fonctionnement – titre III – ainsi que celle des crédits d'équipement – titre V – exprimés en autorisations de programme et en crédits de paiement.

Conformément aux orientations définies par le Président de la République et confirmées par le Premier ministre, c'est une enveloppe financière de 185 milliards de francs constants 1995 qui devrait être consacrée à chacune des six annuités de cette programmation. Par rapport aux 205 milliards découlant de la précédente programmation, l'Etat économisera donc chaque année une vingtaine de milliards sur le budget du ministère de la défense.

Il ne fait pas de doute qu'une telle réduction exigera de la part des armées des efforts considérables, notamment en matière d'équipements. Ceux-ci permettront cependant de maintenir la France parmi les premières nations d'Europe dans le domaine de la défense.

Ce cadre général étant tracé, tout reste à faire : prévoir, année après année, les modalités du passage de l'actuelle armée mixte à une armée professionnelle ; intégrer les formes militaires du nouveau service national, que celui-ci soit obligatoire ou volontaire ; fixer les échéanciers des programmes d'armement ; évaluer les conséquences des commandes publiques sur notre industrie de défense...

Il faudra également préparer les mesures d'accompagnement de la profonde mutation que va connaître notre outil de défense au cours des six prochaines années.

Le Président de la République et le Gouvernement s'y sont engagés à plusieurs reprises et je le confirme : la réforme qui a été lancée sera assortie de mesures d'accompagnement. Tout sera fait pour en limiter les conséquences sur le personnel civil et militaire du ministère, sur ceux qui travaillent dans le secteur de l'armement et sur les régions qui accueillent établissements militaires et entreprises de défense.

Au moment où s'engage la réforme, je sais pouvoir compter sur les officiers, les sous-officiers, les militaires du rang et les personnels civils de la défense. S'il existe, dans une France trop souvent bloquée par les peurs et les corporatismes, un corps social capable de porter une réforme majeure, c'est bien l'armée. S'il existe des hommes et des femmes capables de renoncer à leurs habitudes pour se remettre en cause, c'est bien ceux qui se consacrent au service des armes. C'est, pour eux, bien plus qu'un métier : un engagement total au service de la France.

Je le dis ici devant vous : ils peuvent compter sur moi et sur le Gouvernement pour les aider dans cette phase de transition de six ans, qui se traduira par d'importantes réductions d'emplois militaires.

Celles-ci représenteront pendant la période de programmation environ 2 500 départs supplémentaires d'officiers et de sous-officiers par rapport au rythme annuel que nous connaissons aujourd'hui : 1 700 postes d'officiers et 13 000 postes de sous-officiers vont ainsi progressivement disparaître.

Pour autant, et le chef de l'Etat a tenu à le souligner lui-même dans son discours de l'Ecole militaire le 23 février, il n'y aura pas de loi de dégageant des cadres.

Les départs volontaires seront facilités par un dispositif qui devra être à la hauteur de l'attente légitime d'hommes et de femmes qui auront consacré, sous l'uniforme, plusieurs années de leur vie au service de la France. Ce dispositif prévoira des transferts vers les autres forces armées, vers la fonction publique civile et vers le secteur privé, ce qui suppose une préparation adaptée. Cette évolution sera conduite en étroite concertation avec les militaires eux-mêmes, et plus particulièrement avec le conseil supérieur de la fonction militaire. Les mesures correspondantes seront détaillées à l'occasion du dépôt du projet de loi de programmation militaire.

En ce qui concerne l'accompagnement économique et social des restructurations industrielles ou militaires, je voudrais insister aujourd'hui sur la logique de proximité qui l'inspire.

Les conventions-cadres conclues entre l'Etat et les régions constituent l'instrument principal dans les actions de reconversion d'entreprises militaires ou de restructurations industrielles.

Une première convention, qui lie l'Etat et la région Rhône-Alpes, a été signée le 8 mars dernier. La prochaine sera conclue avec l'Aquitaine dans les toutes prochaines semaines. Toutes les régions qui le souhaitent pourront conclure de telles conventions avant l'été : je m'y engage. Dès à présent, d'ailleurs, des travaux préparatoires vont commencer avec les régions Centre, Bretagne, Midi-Pyrénées, Ile-de-France, Lorraine et PACA.

Pour ce qui concerne le personnel de droit privé, je crois utile de souligner le caractère novateur de l'effort de réduction du temps de travail. Comme vous le savez, une

disposition permettant aux entreprises qui préservent des emplois en diminuant le temps de travail de bénéficier d'exonérations de cotisations sociales a été adoptée récemment par le Parlement à l'initiative du Gouvernement.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, le 22 février dernier, le Président de la République, chef des armées, a ouvert une nouvelle page de l'histoire de notre défense.

Il nous appartient, aujourd'hui, de renouveler le consensus sur la défense. Mais, vous le savez bien, il n'y a pas de consensus possible sans accord sur une analyse stratégique, sur les exigences de notre sécurité et sur les missions de notre défense. C'est tout l'objet de la réforme telle qu'elle a été annoncée par le Président de la République telle qu'elle a été exposée par le Premier ministre, telle que je viens de l'expliciter, telle qu'elle sera débattue aujourd'hui, telle qu'elle sera adoptée demain, je l'espère, à travers le projet de loi de programmation.

Mais les meilleurs soldats, les équipements les plus modernes, l'entraînement le plus intensif n'ont jamais suffi, à eux seuls, à assurer l'intégrité du territoire, à garantir la sécurité des citoyens, à préserver l'indépendance nationale. Ce qui compte avant tout, c'est la volonté d'indépendance et de liberté du peuple tout entier.

Aujourd'hui, une mode s'est emparée des responsables et des élites, celle de méditer sur les faiblesses des démocraties. Peut-être anticonformiste, je me plierai à une autre démarche, celle de méditer sur les forces essentielles de notre démocratie : la force de vouloir défendre non seulement une patrie, mais le goût de vivre ensemble ; la force de vouloir défendre non seulement l'appartenance à une nation, mais l'exercice d'une citoyenneté partagée.

C'est désormais aux Français, c'est désormais à vous, mesdames et messieurs les députés, qu'il appartient de refonder le consensus sur la défense. C'est l'objet du débat que le Président de la République a appelé de ses vœux. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe Briand, premier orateur inscrit.

(*M. Loïc Bouvard remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. Philippe Briand. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, il n'y a pas de place pour Gribouille dans une politique de la défense nationale clairvoyante et visionnaire. Il n'y a d'autre choix que celui de la responsabilité et de l'évidence. Enfin, oui, mes chers collègues, il n'y a pas pire danger que de rester immobile et passif dans un monde qui change sans cesse à nos frontières.

Clairvoyance et responsabilité, tels sont les termes essentiels et dynamiques de notre débat voulu par le Président de la République. Clairvoyance pour les enjeux du futur, responsabilité devant le futur pour les décisions qui, aujourd'hui, en détermineront la portée. J'ajouterai volontiers, monsieur le ministre de la défense, que votre texte a le mérite de la cohérence et je vous en félicite. Cohérence financière d'abord, cohérence politique ensuite. Enfin, avec la dissuasion, la continuité gaullienne de la doctrine est confirmée.

Neuf mois après avoir été élu à la plus haute charge de l'Etat, le Président Jacques Chirac, désormais chef des armées, entame, en étroite collaboration avec Alain Juppé, une réforme de fond de notre défense nationale. Quelquefois timidement esquissée, toujours promptement repoussée, cette réforme tant attendue, nous allons enfin pouvoir la mettre en œuvre. Il s'agit d'une véritable « refondation ». Elle est à mettre au crédit du chef de l'Etat et du courage politique du Premier ministre.

A en écouter et à en suivre d'aucuns qui cèdent un peu facilement aux sirènes du pacifisme, on aurait eu tôt fait d'édifier cette armée cache-misère qui ne serait alors que le réceptacle de toutes nos abdications successives : abdications de la souveraineté et donc de l'indépendance, abdications de la sécurité intérieure et extérieure, abdications aussi de la grandeur et du rayonnement de la France dans le monde.

Dans la prolongation et dans la fidélité aux orientations du général de Gaulle qui, dès 1962, a doté la France de l'arme nucléaire, la réforme que nous propose le Président de la République Jacques Chirac vise à doter notre pays d'une défense toujours propre à garantir sans faille les intérêts vitaux de la France, à lui permettre de respecter et de faire respecter nos engagements internationaux à l'orée du XXI^e siècle.

La France dispose d'une force de dissuasion qui a atteint son seuil de suffisance en développant un système de simulation qui pourra désormais s'enrichir des dernières données scientifiques recueillies lors de l'ultime campagne d'essais que Jacques Chirac a eu le courage, je dis bien le courage et le cran, d'initier dès le début de son septennat. Que de cris ! Que de tumultes savamment orchestrés ! Que de passions calculées et cachées derrière de louables intentions !

Grâce à ces efforts constants, grâce à un investissement humain et scientifique considérable, la France est à même de garantir sa propre sécurité et celle de ses habitants !

Aujourd'hui, nous devons, une fois encore, nous adapter au monde tel qu'il est et non tel que nous l'avons souhaité. Mais, une fois encore, nous devons assurer à la France la seule place légitime qui lui revient dans les affaires du monde, et non la place que d'aucuns ou les circonstances voudraient lui imposer ou lui laisser. Oui, nous avons à choisir d'être là ou nous voulons être, nous avons à choisir ce que nous voulons rester. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

L'adaptation de notre outil de défense est la condition *sine qua non* d'une vraie et durable politique de défense. Mesdames, messieurs les députés, comme l'a si bien dit le Président de la République dans son discours du 22 février, « l'armée est un corps vivant qui évolue au rythme des missions que lui confie la nation, s'adaptant aux exigences de sa sécurité, aux ambitions de son peuple, aux contraintes de son environnement ».

Cette loi de programmation est la plus importante depuis la fin de la guerre d'Algérie. Mes chers collègues, saisissons bien la dimension stratégique de tout ce que nous allons dire et décider ici, dans cet hémicycle.

Cette réforme n'est pas la réforme des regrets ! Elle est celle de l'espérance. Cette réforme n'est pas celle de l'ambiguïté ! Elle est celle de l'innovation, du courage et de la clarté.

Nous sortons fort heureusement de la guerre froide. Avec la chute du mur de Berlin, nous sommes définitivement entrés dans une nouvelle ère de l'histoire. Cepen-

nant, la paix demeure fragile sur notre continent. Si la réforme prend acte de la disparition des menaces immédiates pesant sur nos frontières, elle n'hypothèque en rien la réponse éventuelle à de nouvelles menaces intérieures et extérieures.

Dans ces conditions, il est inévitable de faire évoluer rapidement nos armées vers un modèle professionnalisé. La nécessaire révision des concepts s'avère une évidence. Une loi de programmation devenue « glissante », comme le dirait avec humour notre collègue René Galy-Dejean, implique une nouvelle approche des choix.

Voici venu le temps, ai-je envie de vous dire, monsieur le ministre, des soldats d'élite, des équipes sélectionnées, des hommes aux performances technologiques et psychologiques solides.

Oui, voici venu le temps d'une armée qui s'adapte à son époque ! Sans rien renier. Sans rien retrancher de l'essentiel de cet esprit de sacrifice et de dévouement qui animaient nos militaires et l'animent toujours.

C'est ainsi que notre outil de défense, fidèle en cela à la nouvelle donne stratégique, développera des forces de projection significatives. Désormais, il nous faut être rompu et préparé au combat d'un type nouveau.

Avec une armée de terre plus compacte et davantage projetable, tirant les leçons de la guerre du Golfe, avec une marine aux capacités de dissuasion et de projection de puissance maintenues, avec une armée de l'air ressermée, mais dotée de moyens encore plus performants et opérationnelle le plus tôt possible, enfin avec une gendarmerie aux compétences étendues, notre outil de défense conserve la gamme complète de ses fonctions opérationnelles tout en améliorant de façon sensible son efficacité.

Projection de puissance, protection de la sécurité intérieure, prévention par un accroissement significatif des moyens de renseignement et dissuasion maintenue au niveau de sa suffisance comme élément fondamental de notre stratégie, tels sont les quatre piliers sur lesquels s'appuiera une armée professionnalisée.

La rapidité et la maîtrise des technologies feront de ce nouveau concept de défense un instrument capable d'agir sans délai, c'est-à-dire permanent dans sa force, rompu aux armes.

Dotée d'une forte puissance de feu, accommodée à des capacités de transports performants, je pense par exemple, au nouvel avion de transport futur, l'ATF, cette projection devient l'instrument indispensable de la continuité, de la rapidité et de l'efficacité, enfin d'une volonté politique qui se donne les moyens de son action.

L'actualité internationale nous le rappelle tous les jours. Taiwan, par exemple, détient aujourd'hui l'une des plus importantes réserves de devises au monde. Pourtant, cette île est aujourd'hui menacée, et voit son indépendance remise en cause, sa population exposée au risque d'une invasion.

Mes chers collègues, certaines de nos interrogations demeurent, je le sais. Comme vous, je suis persuadé que la professionnalisation de nos armées suppose une évolution de nos conditions de recrutement. La phase de transition devra être parfaitement maîtrisée. Il y aura lieu de veiller à ce que l'efficacité opérationnelle soit préservée. Enfin, personne ne doit être lésé, et je partage la fierté que ressentent nos concitoyens devant le dévouement exemplaire des militaires au service de la nation, et, aujourd'hui, de plus en plus souvent, au service de l'humanitaire et de la paix. L'armée a cessé d'être le corollaire obligé de la guerre.

Je ne m'attarderai pas sur la nécessaire révolution des mentalités qui devra s'opérer dans l'ensemble de notre industrie d'armement. Quelques-uns de mes éminents collègues le feront à ma place.

En revanche, j'évoquerai le problème du service national. Comme vous le savez, notre conscription est un héritage de l'armée de la République, vainqueur à Valmy, le 20 septembre 1792.

Goethe, assistant à cette bataille, perçut d'emblée l'enjeu de l'histoire en marche. « D'aujourd'hui et de ce lieu date une ère nouvelle dans l'histoire du monde », déclara-t-il. Il avait raison. Mais prenons garde à ne pas nous laisser emporter par un vent de l'histoire devenu soudain trop fort. La France perdrait tout à vivre sempiternellement sur son héritage. Ce qui est la vérité d'hier peut devenir l'erreur de demain. Une erreur qui serait fatale.

Le chef de l'Etat propose trois objectifs de réflexion et d'action. Tout d'abord, le service national pourrait contribuer à une mission de défense au sens strict du terme. Ensuite, le service national pourrait participer à la solidarité nationale et renforcer notre cohésion sociale en offrant une seconde chance. Enfin, il assurerait la transmission des valeurs démocratiques et civiques.

L'Etat, c'est la République. La République c'est nous tous, ensemble, solidaires et conscients d'appartenir à un même ensemble.

N'oublions jamais que seules la cohésion sociale et l'unité nationale permettent à chacun de progresser. Donc, obligatoire ou volontaire, il y a lieu de conserver à la France un esprit républicain de défense dont le service national demeure l'un des piliers.

Rénover le service national, c'est dire à la jeunesse de France qu'elle a sa place dans la nation tout entière. Rénover le service national, c'est faire confiance à la fois à l'institution militaire et aux jeunes qui « volontairement » se confieront aux valeurs de la République.

Dans la vie, être heureux, c'est être utile : utile aux autres, utile à la collectivité et, par-delà, à soi-même.

Pour conclure, je souhaiterais que nous médions sur tous les bancs de cette assemblée cette phrase du général de Gaulle : « Nous devons ne pas conserver l'armée de nos habitudes, mais construire l'armée de nos besoins. »

Quelques-uns de nos collègues parmi les plus anciens dans cet hémicycle, toutes tendances confondues, se souviennent de la défaite de 1940 et des années noires de l'Occupation. Quelques-uns, ici même, ont pris une part active aux combats de la Résistance. Soutenir et entreprendre aujourd'hui cette réforme c'est, en quelque sorte, rester fidèle à la mémoire de tous les patriotes morts pour la France, depuis les soldats de l'An II de la République jusqu'aux troupes mécanisées de Leclerc libérant Strasbourg et Paris.

Eh bien, mes chers collègues, aujourd'hui les besoins et les exigences de notre défense nationale sont clairs. Notre détermination à les satisfaire entière et sûre. Aussi, ne tergiversons pas outre mesure, même si le débat est légitime, ne perdons pas de vue l'essentiel en jouant inconsidérément avec le feu.

Je le disais au début de mon intervention, mesdames, messieurs les députés : laissons Gribouille à ses gribouillages. Il n'a que faire de ce qui nous préoccupe.

Le Président Chirac montre la voie et le groupe RPR a conscience de la gravité des enjeux. Ces enjeux, le Président de la République nous invite aujourd'hui à les mesurer à l'aune du futur et de ses incertitudes. Les gaul-

listes soutiendront donc sans hésiter et sans se ménager cette réforme d'envergure, tant attendue par la nation entière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron.

M. Jean-Michel Boucheron. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme pour le projet de réforme de la sécurité sociale, le Parlement est appelé à débattre avant de connaître les intentions précises, c'est-à-dire chiffrées, du Gouvernement. J'imagine que M. le Premier ministre pense que la méthode a fait ses preuves (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) : débat d'orientation à l'Assemblée pendant que l'on prépare les vraies décisions ailleurs, pour les asséner au pays à l'aide d'une énorme opération médiatique.

Quatre débats sont imbriqués : stratégie, loi de programmation militaire, service national, plan d'accompagnement économique. Le Gouvernement donne l'impression de vouloir occuper le terrain médiatique sur ces sujets comme pour éviter que l'on parle d'autre chose : la politique économique et sociale, le chômage, le mal-être des Français.

Bien qu'une réforme s'impose, celle-ci n'était pas une priorité de transformation de la société française. Pourquoi décréter aujourd'hui l'urgence, alors que cette semaine vous êtes jour pour jour au pouvoir depuis trois ans et pour deux années encore ? Je ne conteste pas la nécessité de nouvelles orientations, mais l'application de celles-ci demandera plus de temps que vous le pensez si l'on veut éviter les traumatismes.

Cela dit, le texte préparé par le Gouvernement existe. Il doit être pris en compte sérieusement et objectivement. Un certain nombre d'orientations peuvent rencontrer notre accord, d'autres moins, d'autres encore pas du tout. Mais, disons-le d'emblée, le projet que vous nous présentez ne sera pas appliqué en l'état. Ni ses modalités, ni son calendrier, ni les moyens disponibles ne sont crédibles.

L'incohérence la plus spectaculaire réside dans le débat sur le service national. Il y a dix-huit mois, le Premier ministre et vous, monsieur le ministre, avez voté une loi de programmation militaire maintenant la conscription.

Le Président de la République lui-même, qui avait voté ce texte, a annoncé hier le maintien du service militaire adapté dans les DOM. L'un des ministres a annoncé dimanche l'affectation de 2 000 appelés supplémentaires pour la sécurité dans les écoles. Et, dans le même temps, on nous annonce la transformation de notre armée en une armée de métier.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense. Ce n'est pas incompatible !

M. Jean-Michel Boucheron. Je suis partisan de la réduction du nombre d'appelés dans les armées. Je suis partisan d'une plus grande professionnalisation de nos armées. Mais je ne cède pas au mythe technologique, je ne cède pas à cette idée que les machines rendraient les hommes inutiles.

Les maires et les préfets sont priés de se prêter au jeu d'un débat qui aura lieu partout dans le pays, dans les moindres villes et les moindres villages, partout sauf, bien curieusement, dans un seul endroit : dans les armées elles-mêmes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Et pourquoi donc ? Ne serait-ce pas l'occasion ou jamais de les laisser s'exprimer librement dans la presse pour qu'elles puissent débattre de ce sujet qui les concerne ? Mais nous aurons l'occasion d'en reparler lors du prochain débat.

Le texte adressé par le ministre de la défense aux parlementaires ne permet pas toujours de connaître votre pensée exacte sur des sujets aussi essentiels que l'OTAN, le nucléaire, la projection, la protection, la planification. Les volontés gouvernementales méritent d'être clarifiées. On nous avait annoncé l'heure des grands choix. Nous les cherchons.

En ce qui concerne l'OTAN, je ne critique pas la plus grande participation de la France au sein de cette instance, d'autant que ce mouvement avait déjà été engagé lors de la gestion précédente. Encore faut-il dire ce que nous allons y faire. Encore faut-il dire que nous y allons pour promouvoir l'idée de défense européenne.

Le manque de lisibilité de l'action gouvernementale dans ce domaine est extraordinaire puisque, à l'intérieur de notre pays comme à l'extérieur, chacun est persuadé que nous avons purement et simplement réintégré l'organisation militaire sans contreparties. Au fait, monsieur le ministre, quelles contreparties avez-vous obtenues à ce geste significatif ?

Dans le texte qui nous est soumis, on mêle l'OTAN à d'éventuelles interventions lointaines. Le Gouvernement envisagerait-il que l'OTAN puisse être utilisée comme telle, en dehors de la zone Europe, ce qui nous mettrait en position de supplétif de l'armée américaine ? Là encore, certaines formules sont dangereuses.

Je souhaiterais que la position française soit clairement affichée. L'OTAN doit être le deuxième lieu de débat, à côté de l'Union européenne, pour promouvoir un pilier européen de défense, organisant, dans un premier temps, un système de forces séparables mais non séparées, conçu pour aboutir, dans un deuxième temps, à un système de forces intégrables mais non intégrées. C'est, pour moi, la condition absolue de notre participation.

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron. S'agissant du nucléaire et de la doctrine de dissuasion, admettez tout d'abord que la décision du gel du Hadès et de l'arrêt de production de matières fissiles, à Marcoule et à Pierrelate, était une décision prise, il y a bien longtemps, par François Mitterrand lui-même. Je suis heureux que vous l'ayez confirmée.

Quant à la doctrine elle-même, la notion de dimension européenne accrue de la dissuasion et son caractère concerté est un faux débat qui ne peut aboutir qu'à la confusion.

Il faut clairement dire que notre force de dissuasion participe à la sécurité collective de l'Europe, mais elle ne doit pas être présentée comme une protection de rechange à un parapluie nucléaire américain dont l'éventuel fonctionnement politique inspire de plus en plus de doutes. N'obligeons pas certains de nos partenaires européens à briser un mythe qu'ils ne veulent pas détruire.

Je suis pour ma part un adepte de la dissuasion par constat. C'est la seule approche susceptible d'être acceptée par tous. Constat qu'il existe deux forces de dissuasion, française et britannique, en Europe. Constat qu'aucune menace majeure de cette intensité ne peut atteindre fondamentalement un de nos pays sans que les autres ne soient totalement concernés.

Conclusion : en cas de menace de ce niveau, les responsables politiques sauront dialoguer pour apporter la réponse qui convient. Tout essai de formalisation de ce processus affaiblit la dissuasion et ne présente d'intérêt que pour les organisateurs de colloques.

Vous faites cependant apparaître un curieux et nouveau missile – le M 51 – évidemment plus sophistiqué et plus puissant que le M 5, puisqu'il s'appelle 51, sinon vous l'auriez nommé le M 49. A-t-on besoin, si c'est bien votre projet, de dépenser des dizaines de milliards de francs pour atteindre les îles Hawaï et leur environnement immédiat ? Je pense que nous quittons, sur ce point précis, la doctrine de la stricte suffisance. Pour ma part je ne saurais approuver des dépenses de ce genre.

A n'en pas douter, aucune économie substantielle ne sera réalisée sur la part nucléaire de nos dépenses, et sauf habile présentation comptable, nous en verrons augmenter la proportion dans nos budgets. Pourtant est-ce bien toujours la priorité ? Est-ce bien raisonnable ?

En ce qui concerne l'objectif de projection, votre texte, monsieur le ministre, nous dit que nos premières lignes de défense se trouveront loin de nos frontières, en précisant tout de même que la ligne peut se situer en Europe ou hors d'Europe. Voilà une définition qui laisse de la marge ! N'est-il pas cependant imprudent d'affirmer de telles hypothèses ? La Bosnie et la Méditerranée ne se trouvent-elles pas plus proches de nous que l'ancienne ligne Oder-Neisse ?

L'organisation de notre défense doit être efficace pour les trente années qui viennent. Ayons l'humilité les uns et les autres de ne faire aucune météorologie à long terme, ne faisons aucune impasse dans le domaine de notre sécurité.

J'approuve l'idée d'une organisation modulaire de l'armée de terre selon les deux hypothèses de projection de 50 000 hommes ou de 30 000 plus 5 000 avec l'appui d'une centaine d'avions de combat. Cet objectif est directement tiré du plan de réforme initié par Pierre Joxe.

Pour l'aspect protection, vous affirmez que la sécurité intérieure du pays serait assurée dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Avec une réduction du format de l'ordre d'un tiers, ce serait quand même étonnant. Évidemment, la couverture en hommes ne pourra pas être la même en cas d'atteinte à notre sécurité intérieure.

Il y aurait fort à parier, en raison de probables insuffisances, que Paris et la province ne seraient pas traités de la même façon. Comme vous ajoutez qu'en cas de crise majeure les armées prêteraient leur concours au fonctionnement régulier des pouvoirs publics, j'imagine mal avec quels effectifs vous pourriez tenir un tel engagement.

Il faut pouvoir organiser rapidement, en quelques jours, un système de défense civile global et puissant pour faire face aux menaces déstabilisantes qui contourneraient notre force de dissuasion et nos forces classiques. M. le Premier ministre est bien placé pour savoir que cette probabilité de risques pour l'avenir est sans doute la plus forte.

Quant à la planification qui, dites-vous, doit éclairer l'avenir pour vingt ans, si j'en approuve l'idée, j'ai bien peur qu'elle ne ressemble à une lettre au Père Noël. On risque d'y inscrire ce que l'on aura promis et que l'on sait dès aujourd'hui ne pas pouvoir tenir. Il y a, là encore, fort à parier que le deuxième porte-avions du groupe aéronaval et que le quatrième sous-marin de la FOST apparaissent dans cette liste de vœux plutôt que dans la loi de programmation. Nous en saurons plus dans quelques semaines.

Cette remarque me permet la transition vers l'aspect financier. En la matière, le Gouvernement n'est pas crédible. Mes chers collègues, nous discutons d'une réforme qui ne pourra en aucun cas être appliquée dans les conditions annoncées par le Gouvernement.

Dans ce domaine aussi, le Président de la République a beaucoup promis, et à beaucoup de gens. Nous savons qu'au total près de 70 000 emplois sont en cause. Ils seront, paraît-il, tous reconvertis. J'imagine, à l'écoute de certains discours, les responsables gouvernementaux pris de vertiges. M. le Premier ministre devra tenir les promesses du Président, mais il ne le pourra pas.

Vous annoncez la disparition d'une cinquantaine d'unités avec un accompagnement financier, un financement des reconversions et le développement des activités civiles. Le Président a dit qu'il s'engagerait personnellement pour chaque cas. Vous annoncez le dégageant en douceur de 15 000 cadres grâce à des incitations financières. Vous envisagez le reclassement d'officiers et de sous-officiers dans la fonction publique. J'entends d'ici l'enthousiasme des autres ministres du Gouvernement.

Sur le plan industriel, vous annoncez un plan économique et social d'accompagnement de façon à aider aux restructurations, recapitalisations, reconversions.

Si l'on fait une synthèse rapide et optimiste – je dis bien optimiste – de vos engagements, dans le domaine industriel, les suppressions d'emplois annoncées ne pourront nécessiter moins de 20 milliards de francs d'accompagnement.

Les recapitalisations d'entreprise ne pourront s'élever à moins de 20 milliards de francs.

Les reconversions nécessiteront 5 milliards de francs. L'armée de métier coûtera 5 milliards de francs supplémentaires par an. Et je n'ai pu chiffrer le coût des incitations aux dégageants des cadres et des compensations à la mobilité.

Coût total : 50 milliards de francs au minimum, et je suis en dessous de la réalité. Vous avez annoncé que ces différentes dépenses seront alimentées en dehors du budget de la défense, lui-même en décroissance de 20 milliards. Monsieur le ministre, voilà l'impossible équation de votre projet.

Bien évidemment, au-delà des hésitations conceptuelles, vous avez pris conscience de cette lacune rédhibitoire. Je dirais que l'on commence à voir discrètement poindre les débuts de solutions.

Certaines reconversions seraient financées directement par les grandes entreprises. Avec quel argent ? Par quel processus décisionnel ? Mystère. Et puis, comme toujours, on se retourne vers l'autre contribuable, le contribuable local et l'on appelle les collectivités territoriales à payer. Elles sont déjà dans une situation financière difficile, mais que les présidents de conseils généraux, régionaux et les maires soient prévenus : qu'ils préparent leurs budgets, car ils vont être mis à contribution et à dure contribution !

M. Louis Le Penec. C'est vrai !

M. Jean-Michel Boucheron. Au fait, monsieur le ministre, quels sont les sites industriels qui vont être fermés ? Une baisse de chiffre d'affaires de 30 p. 100 correspond à beaucoup de restructurations ; 10 000 emplois par an, dites-vous. De bien mauvaises langues disent déjà que tout sera préparé dans le secret pour être annoncé en 1998. Curieusement, le mois n'est pas précisé. Sera-ce à la veille ou au lendemain des élections législatives ? Chacun connaît évidemment la réponse.

C'est un mauvais calcul car tout le monde imaginera que c'est chez lui que tombera le couperet. Ainsi l'inconvénient électoral que vous avez voulu éviter se transformera en une psychose dont vous ne pourrez sortir.

Il est, par ailleurs, pathétique de voir les représentants du Gouvernement tenter d'expliquer que Thomson sera privatisée sans être démantelée, ce qui, évidemment, ne sera pas la réalité, et il est curieux de voir le Gouvernement tellement embourbé dans son projet de fusion Aérospatiale-Dassault que je suis certain que le ministre de la défense, dans ses rêves les plus fous, regrette amèrement que la société Dassault ne soit pas aujourd'hui nationalisée.

Plusieurs députés socialistes. Evidemment !

M. Didier Boulaud. Cela aurait été une bonne idée !

M. Jean-Michel Boucheron. Monsieur le ministre, au-delà des grandes incertitudes doctrinales qu'affiche votre gouvernement, vous savez aussi bien que moi que ce projet, par son ampleur et par sa brutalité, ne pourra pas être appliqué dans les délais annoncés par le Président de la République. La faiblesse des moyens disponibles va amener d'immenses déceptions.

Sur le fond, vous l'avez compris, monsieur le ministre, nous critiquons certaines orientations et certaines imprécisions, mais les objectifs que vous présentez ne sont pas tous contestables, loin s'en faut, heureusement d'ailleurs pour la continuité de la politique de défense de la France. Mais ces objectifs sont tous programmés dans des délais intenable, comme si, intuitivement, vous étiez convaincu de manquer de temps.

Jamais une réforme de notre défense n'a nécessité un tel accompagnement social. L'attention que l'on doit aux hommes me semble absente de ce projet. Une fois de plus, la méthode est en cause. Il est temps de cesser de brutaliser la société française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Grandpierre.

M. Michel Grandpierre. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce n'est pas sans surprise que j'ai pris connaissance du discours de M. le Président de la République à l'École militaire devant les chefs d'état-major, officiers et sous-officiers. Dans ce discours, M. Chirac reprend les idées qu'il a exprimées la veille à la télévision, mais, dans sa conclusion, il indique : « J'attends de vous, chefs militaires responsables, une adhésion sans faille à cette œuvre de refondation de nos armées. J'attends des chefs de corps, des commandants de bâtiment et de base aérienne qu'ils expliquent à leurs subordonnés le sens de ces réformes et qu'ils leur fassent partager notre volonté de réussir ensemble cette phase difficile de transition. »

Autrement dit, le chef de l'Etat met les militaires en situation d'exécutants, donne un ordre : « Appliquez ! » Mais appliquer quoi puisque la représentation nationale n'a pas encore voté de loi ? A moins que le Gouvernement n'ait, d'ores et déjà, considéré que l'avis du Parlement était une formalité !

Cette façon de faire n'est pas acceptable, et les députés communistes feront en sorte que le Parlement joue tout son rôle dans un domaine à propos duquel le général de Gaulle disait « qu'il n'existait pas d'Etat sans organisation de la défense nationale ».

M. Daniel Colin. Très bonne référence !

M. Guy Teissier. Quelle bonne lecture !

M. Michel Grandpierre. Selon l'article 15 de la Constitution, le Président de la République est le chef des armées. Être chef des armées ne signifie pas décider de la stratégie militaire du pays, de la composante des armées, des alliances, de la fabrication des armes ; le Président de la République ne dispose pas à sa guise de la force armée.

D'ailleurs l'article 20 précise : « Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Il dispose de l'administration et de la force armée. » Notre Constitution est claire : « Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Il est responsable de la défense nationale. » Enfin, le peuple et ses représentants ne sauraient être laissés à l'écart : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. »

Les députés communistes sont, eux, déterminés à faire en sorte que l'esprit et la lettre de la Constitution soient respectés et, qu'en conséquence, les décisions les plus importantes soient prises par les parlementaires après un débat national associant les citoyens.

Dois-je rappeler que la loi de programmation militaire, que le Gouvernement considère comme caduque, a été adoptée en 1994 et que seul le groupe communiste avait voté contre ? D'une certaine façon, le Gouvernement donne raison à l'attitude que nous avons manifestée à cette époque. Bien entendu, les motivations du pouvoir sont à mille lieues des objectifs affichés par le rapport du ministère, notamment sur la question d'une défense moins onéreuse.

Il est au moins un point sur lequel nous nous retrouvons : la nécessité de repenser complètement notre défense.

Les communistes souhaitent une réforme adaptée aux exigences de notre temps. Ils veulent une défense nouvelle et un nouveau modèle d'armée et ils militent, pacifiquement naturellement, pour une défense moins coûteuse. Cela nous a valu pas mal de ricanements quand nous proposons de réduire de 70 milliards de francs la loi de programmation militaire pour consacrer cet argent à l'école.

Le Président de la République nous fournit un modèle de défense « clés en mains » comme si l'Assemblée et la nation étaient incapables d'élaborer la défense nationale la plus appropriée pour le pays.

Pourtant, il faut bien répondre à un certain nombre de questions. L'organisation d'une défense est-elle encore nécessaire ? Le caractère national de celle-ci est-il dépassé, obsolète ? Quel est le niveau nécessaire de l'organisation de nos armées, leurs structures stratégiques, les moyens en hommes et en équipements ? Les projets du Gouvernement apportent-ils les bonnes réponses en ce domaine ?

Or les orientations proposées sont empreintes d'ambiguïtés, de non-dits, de choix inacceptables, contraires aux exigences de notre temps, exigences que le document du ministère fait mine de prendre en considération pour transformer la conception de défense nationale en force de projection pour aller guerroyer à travers le monde au gré d'intérêts qui n'ont rien à voir avec la défense de la souveraineté nationale.

Pour justifier la réduction des moyens de l'armée de terre et de la marine, on nous dit aussi que « les menaces sont largement estompées à nos frontières », en fonction de quoi le nombre de blindés sera divisé par deux alors que l'Allemagne est actuellement équipée de quatre fois plus de blindés que la France. Le projet pour la marine

visé à la réduction de près de 30 p. 100 de ses capacités et l'essentiel du potentiel restant sera orienté vers la projection.

Cette structure sous-entend que l'arme nucléaire peut devenir une arme de théâtre opérationnel et abandonne sa conception gaullienne de dissuasion du sanctuaire national.

La défense nouvelle privilégie trois hypothèses d'engagement : dans le cadre de l'Alliance atlantique, de l'UEO et des actions découlant de traités en cours ; des actions purement françaises en fonction des accords bilatéraux, notamment en Afrique ; des actions sur mandat de l'ONU.

Les deux premières hypothèses posent le problème de fond de l'abandon du concept national et celui de l'utilisation d'une force dans des buts qui n'auront rien à voir avec l'intérêt des peuples ni avec ceux de la France. L'accord secret entre notre pays et les Emirats arabes unis est significatif d'une volonté de mettre une force de projection à disposition des régimes rétrogrades pour contenir les aspirations démocratiques de leur peuple.

Tout au long du rapport d'orientation du ministère, on nous dit que notre politique de défense s'inscrit désormais tout entière dans une projection européenne. Cette affirmation est à l'usage de qui et dans quel but ?

N'est-ce pas M. le Premier ministre qui parlait ici même, la semaine dernière, d'un deuxième cercle de l'Union, plus restreint mais modulable, composé d'un petit nombre d'Etats autour de la France et de l'Allemagne, des nations à la fois prêtes et disposées à aller plus loin ou plus vite que les autres sur des sujets tels que la monnaie ou la défense ? Expliquez-moi donc en quoi cette défense aurait l'Europe en perspective alors que l'on ne prévoit qu'un tête-à-tête avec l'Allemagne qui pourrait devenir un face-à-face avec les autres pays.

La proposition visant à supprimer la conscription pour ne constituer qu'une armée de métier fait débat dans la société française.

Les titres de presse comme « Faut-il craindre l'armée de métier ? » ne manquent pas. La culture française, tenant compte des expériences, ne voit pas d'un bon œil une armée calquée sur la Légion, composée de Bob Denard, même encadrée ? Il n'est pas surprenant d'ailleurs qu'une telle perspective plaise tant à M. Le Pen !

N'est-ce pas un général qui vient de déclarer : « En France, un chef de l'Etat qui aurait à sa disposition l'article 16 de la Constitution, la clé de l'arsenal nucléaire et un corps de soldats de métiers, sans autre forme de contrôle, se trouverait dans une position plus confortable que tous les rois qui l'ont précédé » ? Il n'est pas possible de ne pas prendre en considération ce message autorisé en matière de démocratie.

Evidemment, si l'on juge que l'environnement nécessite l'organisation d'une défense nationale – et c'est l'avis des députés communistes – si l'on récusé toute délégation de cette mission aux seuls professionnels, il n'est pas d'autre moyen que de faire appel au peuple lui-même pour consacrer le temps nécessaire à cette mission. Voilà pourquoi nous pensons que la conscription dans le cadre du service militaire doit être conservée.

D'ailleurs, au fil des débats, nous voyons bien que les arguments du Gouvernement pour supprimer la conscription sont mis en difficulté, même dans le milieu militaire.

Dans *Le Monde* du 14 mars, c'est encore un général qui explique qu'« il faut, à côté des archers de l'an 2000, les soldats de la République parce qu'ils ont besoin les

uns des autres ». Cela sous-entend que, contrairement à une conception ressassée mais fautive, la plupart des matériels modernes sont d'un maniement relativement aisé. L'argument « techniquement plus performant » de l'armée de métier ne tient pas.

Ne tient pas non plus l'argument d'une armée moins coûteuse. Entre 1990 et 1995, les effectifs ont été réduits de 45 000 militaires. Cela a-t-il joué sur le budget ? Dans le même temps, soixante-neuf régiments ont été dissous ainsi qu'une cinquantaine d'établissements. Mais le renforcement de la professionnalisation dans notre armée mixte a annulé les économies annoncées.

Il faut un vrai débat sur le devenir de la conscription. Si la loi de programmation qui sera adoptée dans quelques semaines voulait régler son compte à la conscription, ce serait un coup de force contre la démocratie. Cela serait paradoxal au moment où un débat s'engage actuellement dans la société sur cette question, alors que la rénovation domine et que de nombreuses idées avancées mériteraient attention.

Voilà pourquoi, monsieur le Premier ministre, notre groupe n'accepte pas qu'une décision sur le devenir du service national soit prise dans la précipitation.

Un véritable débat national, laissant place à une réflexion approfondie associant notre peuple et sa jeunesse est nécessaire, et l'ultime décision doit être arrêtée par la représentation nationale.

Les députés communistes sont partisans d'une profonde rénovation du service militaire : qu'il soit égal, utile pour les jeunes comme pour le pays, aménagé dans le temps, qu'il ne constitue plus une coupure avec la vie civile et qu'il soit démocratisé.

Nous sommes pour que le souffle démocratique passe dans une armée nouvelle, y compris en ce qui concerne les droits des officiers et sous-officiers.

S'agissant des conséquences qu'entraîneront pour les salariés et les collectivités locales les disparitions de garnisons et d'entreprises, les propositions du Gouvernement sont inexistantes. Mon collègue et ami Paul Mercieca interviendra plus particulièrement au sujet de l'industrie. Mais je ne peux passer sous silence les situations de détresse qui vont se multiplier pour des dizaines de milliers de personnes, ainsi que pour les collectivités locales. Il faut avoir une position responsable vis-à-vis de chacune d'elles.

Monsieur le ministre, la nouvelle donne de la politique militaire que vous proposez rencontrera, si elle reste en l'état, une opposition vigoureuse de notre part.

Vos orientations se résument à la mise à disposition de l'Union européenne de notre arme nucléaire et à l'abandon de notre dissuasion tous azimuts.

C'est la conception exclusive d'une force projetable, qui s'oppose au concept de défense nationale. C'est le retour dans l'OTAN, qui nie l'indépendance de la France et soumet nos forces à la défense d'intérêts impérialistes. C'est une remise en cause de la conception de l'armée de la nation, qui livre l'industrie d'armement aux marchés. C'est la dénationalisation de la défense française.

Nous proposons que notre pays reste doté d'une véritable défense nationale, qui n'ignore pas les dangers existants et tienne compte de nos possibilités nationales.

Cette conception doit intégrer les données positives de la fin de la guerre froide, pour mener une offensive en faveur de la paix et du désarmement, ce qui implique d'emblée l'arrêt du projet PALEN.

Il faut agir pour que les conflits trouvent des solutions par la voie politique, par la négociation, et non par la violence et la guerre. Pour mettre en œuvre cette politique nationale, il convient de doter la France d'un outil militaire pour assurer sa défense, et non pour aller porter la guerre à travers le monde.

Il faut au pays un outil minimum, capable de faire respecter son indépendance et la souveraineté de son peuple.

Pour être réellement nationale, cette défense doit reposer sur la conscription.

Nous sommes pour une défense nationale authentique et pour la fabrication d'armes strictement nécessaires à une telle défense. Celle-ci nous permettra de coopérer avec d'autres pays, sous l'égide de l'ONU. Elle pourra être utilisée en faveur de la négociation et des solutions politiques lors des conflits ou menaces de conflits. Elle nous permettra d'agir pour la solidarité envers les peuples. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Aloyse Warhouver.

M. Aloyse Warhouver. La politique de défense que M. le Premier ministre et M. le ministre de la défense viennent de nous présenter appelle de ma part plusieurs observations et quelques questions.

Elles portent d'abord sur le service national auquel je suis, à titre personnel, très attaché. L'armée de conscription a servi la République admirablement. Avant sa disparition, je lui rends hommage pour l'avoir connue en 1939-1945 et vécue en Algérie.

Dans ma commune, nous commémorons tous les ans les combats qui se sont déroulés sur le canal de la Marne au Rhin. Le 18 juin 1940, l'armée de conscription se battait encore et son héroïsme est allé bien au-delà de ce que l'histoire a appelé « la drôle de guerre ».

En Algérie, des milliers de jeunes se sont battus pour défendre les valeurs de la démocratie et de la liberté. Au moment même où cette forme de service disparaît, il faut plus que jamais se souvenir de ce qu'ils y ont fait.

Faut-il pour autant conserver la conscription ? La question est posée. Le Président de la République nous propose de la remplacer par d'autres formes de services.

Force est de reconnaître qu'à partir du moment où nous sommes passés de douze à dix mois, le service militaire n'a plus rien de fonctionnel. On peut imaginer des réductions à six mois, trois mois... Pourquoi pas ?

Le trait étant tiré, il importe désormais de garder au service national un objectif de défense du territoire national et européen ainsi que de soutien à l'action humanitaire. Faute de quoi, ce nouveau service risquerait de passer pour une forme d'exploitation des jeunes, contraire aux conventions internationales.

Ma deuxième réflexion concerne les situations locales.

La première conséquence de la réforme proposée et de la réduction des effectifs sera leur impact économique sur les villes de garnison. J'ai cité récemment, monsieur le ministre, dans une question d'actualité, l'exemple de la ville de Morhange, en Moselle, qui a perdu en 1990-1991 son régiment et qui n'a pas encore réussi sa reconversion.

Les exemples de ce type seront nombreux, et les plans de restructuration devront être particulièrement dotés en moyens financiers.

Je pense aussi à tous ces jeunes qui sont sous contrat avec votre ministère pour quelques années, et dont les contrats risquent de ne pas être renouvelés. Pour eux aussi, des cellules de reconversion devront être mises en place.

J'évoquerai la situation des régiments déjà professionnalisés.

J'ai dans ma circonscription cinq régiments – le 1^{er} RI, le 1^{er} RHC, le 1^{er} RMat, le 9^e RSAM et le 13^e RDP – et deux établissements militaires, pratiquement tous professionnalisés.

Monsieur le ministre, leur présence nous est très chère et nécessaire. Le taux de chômage dans mon secteur est de 7,5 p. 100. Cela vous montre quel est l'impact des régiments sur l'économie, alors que le secteur industriel privé vacille dans beaucoup de domaines.

Monsieur le ministre, nous comptons sur vous pour garder nos régiments.

J'en arrive aux stratégies.

Le Président de la République a indiqué les quatre grandes fonctions opérationnelles de notre défense : la dissuasion, la prévention, la projection et la protection. Nous ne pouvons qu'y souscrire. Cependant, à l'examen des moyens mis à la disposition de ces unités, je constate l'importance accrue donnée à la protection du territoire national. Les risques vous paraissent-ils tellement importants par rapport aux risques extérieurs ? Je ne peux m'empêcher d'exprimer quelque inquiétude. C'est le seul choix qui me paraisse quelque peu irréaliste par rapport aux autres.

Je formulerai quelques remarques sur les équipements. De récentes opérations ont prouvé tant dans le Golfe qu'en ex-Yougoslavie l'absence de moyens de transports, par mer ou par air, de notre force de projection. Il faudra y remédier, car il nous a paru humiliant d'attendre les cargos américains pour embarquer nos soldats en Bosnie.

Parmi les armements futurs nécessaires à notre défense, je m'interroge également sur l'utilité des missiles à moyenne portée. Je ne vois pas à qui ils pourraient être destinés.

Pour les autres armes, j'approuve les choix effectués, à condition bien sûr de se placer dans une perspective de défense européenne. L'Europe a besoin d'unité, de citoyenneté, d'une monnaie unique et d'une défense intégrée.

L'axe franco-allemand devrait être prolongé vers la Pologne – les soldats polonais étaient aussi présents le 18 juin 1940 –, l'Espagne et quelques pays de l'Europe centrale nous permettraient de garantir notre sécurité, laissant le soin à l'ARRC – *Allied Rapid Reaction Corps* – le soin de protéger l'Europe du Nord.

Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour renforcer cette union européenne.

J'ouvre une petite parenthèse : j'ai relevé une référence à l'armée allemande de 1940, portée par l'idéologie nazie. Ce n'est surtout pas cet exemple qu'il convient de citer pour parler armée professionnalisée.

Quelle sera la place de la Légion étrangère, son rôle et son recrutement, dans le format futur de l'armée ?

Les effectifs de la gendarmerie sont importants. Celle-ci aura-t-elle les moyens de ses missions ? Il faut la moderniser, l'équiper différemment. Comment s'intégrera la police dans le dispositif ? La gendarmerie entre-t-elle dans les objectifs de l'Union européenne ?

Autre question : la réserve.

Que va devenir l'armée de réserve qui ne sera plus « alimentée » que par des militaires professionnels retraités ? Ses missions peuvent être très utiles. Les réservistes sont aussi les témoins de l'esprit de défense. De tout

temps, ils étaient les garants du pacte républicain entre l'armée et la nation. L'armée de réserve coûte très peu cher à l'Etat. Pourquoi ne pas renforcer son rôle ?

Pour conclure, je reviendrai sur les incidences économiques et sociales des restructurations annoncées.

Monsieur le ministre, des quartiers entiers vont être abandonnés. Il y a eu les friches industrielles. Il ne faut pas y ajouter les friches militaires, surtout en Lorraine où nous avons déjà beaucoup donné avec la sidérurgie, les charbonnages et l'industrie verrière.

Monsieur le ministre, il faut aider les villes à se transformer ; il faut aider celles qui ont des garnisons à développer l'emploi féminin. Car nous savons combien les conjoints des militaires ont souvent besoin de travailler.

La réforme de notre défense doit être l'occasion de rebâtir notre pays sur des bases nouvelles, mais non pas de créer le vide dans nos campagnes.

Dernière réflexion : épargnez aux femmes l'obligation militaire pour laisser aux seules volontaires la possibilité de s'engager. Il y va, là aussi, de notre culture. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Gérard Saumade. Très bien !

M. le président. La parole est à François Léotard.

M. François Léotard. Monsieur le ministre, le groupe UDF entend aborder un débat aussi important avec courage, avec lucidité et avec la volonté de faire entendre auprès des Français la voix de la représentation nationale.

Le débat que vous nous proposez, que vous proposez au pays est marqué par des caractéristiques qui vont le rendre difficile. Mais nous les acceptons, et nous acceptons de le prendre en charge.

C'est un débat utile pour la nation. Nous voulons contribuer à une prise de conscience, de la part de nos compatriotes, des immenses enjeux qui sont aujourd'hui présentés à l'opinion.

Ce débat est grave. Car il fait appel à une conception de la nation que nous partageons, j'en suis convaincu, comme communauté de destins affrontée régulièrement à des périls.

Et ce débat est complexe car rien, dans les sujets que nous abordons depuis ce matin et que nous voyons figurer dans les médias, ne peut être dissocié de l'environnement international, industriel, militaire qui nous entoure.

Nous pourrions échouer à mener ce débat, si nous ne prenions pas garde à quelques-uns des écueils.

Le premier d'entre eux serait de ne se concentrer que sur la conscription. Le Premier ministre l'a dit tout à l'heure, vous l'avez dit également, on ne peut pas dissocier la conscription, c'est-à-dire le recours à la jeunesse française dans la défense de notre pays, de plusieurs autres éléments comme le nucléaire, la défense du territoire, l'aménagement du territoire, voire l'armement ou l'industrie d'armement. Or j'observe que, peu à peu, dans notre peuple, le débat se focalise sur la conscription. Il faut donc que nous ayons le courage de dire que ce n'est qu'un des éléments de notre réflexion.

Le deuxième écueil serait d'oublier l'extrême mobilité de chacun des facteurs qui régit aujourd'hui le débat sur la défense. Nous sommes dans une situation d'évolution vis-à-vis de l'OTAN, et nous nous en réjouissons. Cette situation était figée, trop figée, en grande partie du fait de la cohabitation, comme vous avez eu raison de le dire. Des démarches ont été engagées. Il est bon qu'elles se poursuivent aujourd'hui et que la France assume la responsabilité politique internationale majeure de se rapprocher de ses alliés, à l'intérieur d'une OTAN rénovée.

L'UEO va être profondément marquée par la conférence qui, dans quelques jours, s'ouvrira à Turin. Arrivons-nous à faire en sorte que la position française permette de rapprocher l'Union européenne de l'Union de l'Europe occidentale, à faire de la seconde l'outil de la première, quelles que soient les analyses ou les attitudes de notre partenaire britannique, qui ne partage pas la même conception ?

En France même, le débat que le Président de la République a ouvert sur la défense montre que nous sommes dans une situation de grande mobilité intellectuelle, de mobilité de concepts stratégiques. Cela n'a pas été évoqué jusqu'à maintenant, mais nous voyons bien que dans d'autres pays, ce débat prend une ampleur et une couleur singulières. Que donneront les élections russes prochainement ? Elles marqueront bien sûr profondément les réflexions que nous mènerons sur notre défense et sur celle du continent européen.

Parmi les écueils, je voudrais évoquer d'un mot certaines idées simples, qui sont quelquefois des idées fausses même si elles prévalent aujourd'hui dans l'opinion. Nous avons en effet devant nous une sorte de dictionnaire des idées reçues sur lesquelles je voudrais m'attarder un instant, avant de parler de l'essentiel.

On nous dit qu'au fond les jeunes appelés ne seraient pas en mesure de maîtriser les appareils sophistiqués qui sont les nôtres aujourd'hui. Ce n'est pas exact. Monsieur le ministre, mes chers collègues, les montagnards afghans nous donnent tous les jours la démonstration du contraire.

M. Jean-Michel Boucheron et M. François Rochebloine. En effet !

M. François Léotard. Et les drames d'aujourd'hui sont marqués par la présence sur le terrain de jeunes gens sans aucune espèce de formation, mais animés, hélas ! – ou heureusement, selon les hypothèses ou selon les drames – d'une foi et d'un courage physique exceptionnels. C'est donc une idée reçue et il faudra veiller à ce qu'elle ne se développe pas.

On nous dit que la France a des difficultés de projection. Elle en a eu, c'est exact, au moment de la guerre du Golfe, pour une raison simple, tenant à la décision du Président de la République de ne pas convier la jeunesse française à cet effort militaire que nous avons accompli. Il aurait pu faire autrement.

Mais vous aurez observé, et vous le savez mieux que quiconque, que dans les Balkans les difficultés de projection tiennent davantage aux problèmes de logistique qu'à la dimension humaine. Nous savons parfaitement faire face avec des volontaires – service long.

On nous dit que les appelés sont de mauvais combattants. C'est une idée reçue ! Dans les derniers combats que les armées françaises ont eu à subir, à Mogadiscio, sur le mont Igman, les régiments concernés étaient des régiments d'appelés !

Je souhaite donc que nous fassions table rase d'idées reçues pour aborder de façon concrète et lucide les véritables enjeux de la réforme que vous nous proposez. Je le ferai, à la faveur d'une réflexion portant sur les trois piliers de notre défense nationale : le premier et le plus important, la volonté politique ; la qualité de la ressource humaine ; les capacités industrielles. Nous réussirons la réforme que vous nous proposez si nous maintenons intacte la volonté politique, si nous évaluons avec beaucoup d'attention la ressource humaine en France pour assumer notre défense et si nous sommes attentifs à l'évolution de nos capacités industrielles.

Pour ce qui concerne la volonté politique, la situation de notre pays est très singulière. Vous l'avez d'ailleurs dit, monsieur le ministre. Nous sommes le seul pays européen à avoir été envahi trois fois en un siècle. Nous avons associé très étroitement l'histoire de la nation à l'histoire de ses drames. Quand le général de Gaulle dit que la France est d'abord une épée, nous partageons, sur tous ces bancs, cette remarque forte. Et nous savons que c'est ici même, aujourd'hui, dans ce débat, que se dessinera l'avenir de la défense européenne. Car si la France renonçait, nos partenaires renonceraient aussi. Nous sommes devant une situation historique, qui suppose que la volonté politique de chacun soit très nettement affirmée.

Nous réussirons si nous savons conjuguer trois volontés différentes : la volonté présidentielle ; la volonté parlementaire, et – j'insiste sur ce sujet, car nous avons besoin d'une démarche parlementaire forte – la volonté populaire.

La volonté présidentielle, le groupe UDF ne la conteste pas. Elle est forte, elle a été exprimée récemment à travers six décisions que nous approuvons, dont certaines d'entre elles avaient d'ailleurs été engagées avant l'élection de l'actuel président de la République qui les a heureusement prolongées.

Décision sur les essais. Ceux-ci, nous les avons préparés. Il fallait les poursuivre. Le Président de la République l'a fait avec courage, en dépit des interrogations ou des contestations.

Décision sur la suppression du plateau d'Albion. Il fallait la prendre aussi. Mais je souhaite que dans le débat, monsieur le ministre, vous puissiez nous apporter quelques précisions sur les éléments militaires qui succéderont à cette installation. Je pense, bien entendu, à l'école d'hélicoptères du Tigre.

Décision de suppression des régiments Hadès. Il fallait les supprimer, en effet. C'est une bonne décision.

Décision de programmer un quatrième sous-marin nucléaire lanceur d'engins. Il fallait la prendre.

Décision de poursuivre l'action menée dans le domaine de la simulation, qui correspond à une orientation forte de notre pays. Nous devons garder, dans le domaine du nucléaire, les compétences qui sont les nôtres.

Enfin, décision de rapprochement avec l'OTAN.

Aucune réserve ne pèse sur ces décisions. Elles appartiennent au chef de l'État, et nous les approuvons. Mais, mes chers collègues, appartiennent au Parlement certaines décisions que nous n'avons pas à rejeter de nos délibérations. Cela a été dit tout à l'heure sur d'autres bancs, et je partage cette analyse.

Il appartient au parlement français de définir ce que sera l'utilisation de la jeunesse française en liaison avec nos préoccupations de défense. Et nous ne pouvons le faire, je regrette d'ailleurs que cela ne soit pas toujours le cas, qu'à partir du tryptique traditionnel : quels sont nos intérêts ? Quels sont les menaces ? Quelles sont les missions de nos forces ?

Monsieur le ministre, vous avez rendu hommage, et je vous en remercie, aux analyses du Livre blanc de 1994. A l'époque, une distinction avait été faite entre, d'abord, les intérêts vitaux, ceux pour lesquels l'arme nucléaire continue à exercer son pouvoir, ensuite, les intérêts stratégiques, par exemple, les approvisionnements énergétiques de notre pays, qui ont justifié notre présence dans le Golfe, enfin les intérêts des puissances. Nous avons, actuellement, 7 000 à 8 000 soldats en Afrique noire.

A l'évidence, il est de notre intérêt de nation, de puissance que d'être présent là où 200 000 de nos compatriotes sont eux-mêmes présents.

Les menaces, il faut le rappeler avec force, n'ont pas profondément changé depuis 1994. Elles sont les mêmes, vous l'avez dit. Si l'on regarde à l'Est ou au Sud, on ne peut que nourrir quelque inquiétude quant à leur réalité.

Les Libyens sont en train de construire une considérable usine d'armement chimique dont nous savons bien qu'elle n'est pas destinée à étudier les effets des molécules. Qui sera au pouvoir en Algérie dans cinq à dix ans, lorsque ce grand pays disposera de l'arme nucléaire ? Quant à l'armée russe, je ne crois pas qu'elle soit dépourvue de tous moyens. Ces menaces existent, nous devons les regarder avec lucidité.

Mais il est aussi du rôle de l'Assemblée et du Sénat de réfléchir aux grandes missions de nos armées. A cet égard, monsieur le ministre, il importe, selon moi, de ne pas limiter l'horizon de nos forces armées ou de leurs actions à la seule « projection » – vous l'avez d'ailleurs reconnu – et je souhaite que l'on définisse davantage tout ce qui ne relèverait pas de cette capacité de projection si volontiers évoquée.

Toujours au chapitre du rôle des parlementaires, je voudrais que ceux-ci refusent l'attitude qui a trop souvent été celle de Bercy face à leurs décisions. Vous avez affirmé que les crédits qui vous seraient alloués seraient inchangés en francs constants, pendant la durée de la future loi de programmation, de 1997 à 2002. Alors, monsieur le ministre, prenez devant l'Assemblée nationale cet engagement très solennel, qui sera, je l'espère, soutenu par le Président de la République et par le Premier ministre, qu'on n'y touchera pas, comme ce fut le cas pendant des dizaines d'années, par des décisions arbitraires de l'administration du budget, couvertes par le Gouvernement. Confortons-nous dans cette idée qu'il n'y aura plus d'annulation, ce dont les décisions récentes nous font, hélas ! douter un peu. Ayant moi-même été victime de ces mesures, je souhaite qu'elles ne se répètent plus.

J'en viens à la volonté populaire. Mes chers collègues, depuis 1914 – pardonnez-moi cette expression qui est un peu sévère – nous nous éloignons de nos morts. Au moment de cette guerre terrible, nous avons honoré avec vigueur ceux qui avaient combattu pour l'intégrité du territoire. Mais qui parle des 100 000 morts de ce que Marc Bloch a appelé « l'étrange défaite », la campagne de France de 1940 ? De quelle manière avons-nous traité ceux qui sont allés, sous les ordres de la République, servir les couleurs de la France et ses valeurs en Indochine ou en Algérie ?

A quarante-huit heures de la réunification de Sarajevo, ayons une pensée très forte non seulement pour les familles de ceux qui ont donné leur vie pour ce résultat politique exemplaire, mais également pour les 400 à 600 blessés qui ont vécu dans leur chair cette tragédie et souhaitent qu'on leur en soit reconnaissant.

Nous n'obtiendrons cette volonté populaire que si nous savons parler avec courage et avec feu des sacrifices que la nation, un jour ou l'autre, demande à ses enfants.

Il est une quatrième volonté, plus difficile à recueillir, car elle ne dépend pas que de nous, c'est une volonté européenne. Où en est le Livre blanc sur la défense qui pourrait être rédigé en concertation avec nos partenaires allemands et britanniques ? Avec les Américains nous sommes sous tutelle ; sans eux nous sommes impuissants : avez-vous une réponse à apporter à ce dilemme angoissant pour nous ? Avec une volonté politique réelle de

défense européenne, en collaboration notamment avec nos amis allemands, pourrions-nous éviter la situation que nous subissons aujourd'hui dans les Balkans ? En effet, alors que nous fournissons matériels et hommes, nous risquons, dans quelques semaines, lorsque les Américains prendront la décision de se retirer, d'éprouver des difficultés pour trouver les 20 000 soldats qui devront les remplacer.

Quoi qu'il en soit, la volonté politique, nous l'avons, monsieur le ministre, et nous la garderons. Je souhaite que l'Assemblée nationale vous apporte son concours dans ce débat ; ce sera le cas du groupe UDF.

Le deuxième pilier de la défense, c'est la ressource humaine, sur laquelle nous focalisons l'essentiel de nos réflexions et de nos énergies.

Dans aucune des formations politiques, à l'exception peut-être du parti communiste, dans aucun de nos groupes, la question de la conscription ou de l'armée professionnelle n'est totalement tranchée. Sur ce sujet, nous sommes encore divisés et nos réflexions et analyses s'opposent. Il est bien qu'il en soit ainsi, car il s'agit d'un très vaste sujet de société. N'allons pas trop vite ni dans la condamnation de l'armée de conscription, ni dans l'exaltation de l'armée professionnelle.

Au demeurant, il y a longtemps que la France n'a plus une armée de conscription. Refusons l'opposition artificielle entre une armée qui serait entièrement composée de conscrits et une armée qui serait entièrement composée de professionnels. En fait, nous jouons sur toute la gamme de la ressource humaine : des appelés de dix mois, des volontaires du service long – dois-je rappeler qu'ils ont joué un rôle exceptionnel dans la solution de la crise yougoslave ? – des professionnels à contrat court, des hommes du rang pour l'essentiel, et ces véritables professionnels que sont les officiers et les sous-officiers.

A cette panoplie humaine il faudrait ajouter les réservistes. A cet égard aussi, monsieur le ministre, comme nombre de mes collègues, je souhaiterais des éclaircissements sur la gestion des réserves, dont on a pu constater la très grande utilité dans la reconstruction de la ville de Sarajevo : des ingénieurs, des techniciens, des responsables d'entreprise ont pu aussi contribuer à la réhabilitation de la ville. Ne feignons pas de découvrir ce qu'est une armée professionnelle ! La marine est professionnalisée à 80 p. 100, l'armée de l'air à 70 p. 100. Assumons l'idée qu'une armée peut être mixte ; c'était d'ailleurs celle du Livre blanc. Continuons donc d'y réfléchir !

Je voudrais élargir ma réflexion sur la ressource humaine à l'Europe. Quel sera le destin de l'Eurocorps et, à l'intérieur de l'Eurocorps, de la brigade franco-allemande, quand coexisteront, du côté français, des professionnels et, du côté allemand, des appelés ? J'ai été très frappé par la résistance forte du chancelier Kohl, compte tenu des souvenirs historiques qui sont ceux des Allemands, à une évolution vers l'armée de métier. Et je ne suis pas sûr que, en faisant le choix que nous faisons, nous l'aidions dans sa pédagogie à l'égard de la société allemande.

M. Jean-Michel Boucheron. Tout à fait !

M. François Léotard. Il faudra bien que nous réfléchissions au fait que dans les corps multinationaux nous aurons, d'un côté, des professionnels – les Français – et, de l'autre, des appelés – les Italiens, les Espagnols ou les Allemands. Quelle sera la capacité d'utilisation de tels corps ? Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous apporter quelques éléments de réponse ?

On fait beaucoup de griefs au service national. Essayons de les examiner tranquillement dans le cadre du débat qu'a proposé le Premier ministre tout à l'heure.

Le service national est inique, c'est vrai, nous ne contestons pas cette réalité. Malheureusement, le paradoxe veut que cette iniquité tienne notamment au développement de ses formes civiles. Il est à l'évidence injuste qu'un jeune garçon puisse être envoyé à Washington ou à Tokyo en touchant un salaire de 10 000 à 12 000 francs par mois, pendant que son camarade est à Mourmelon et reçoit 500 francs ! Prenons garde d'accentuer encore cette inégalité.

On reproche au service national de ne pas permettre une intégration suffisante des jeunes Français. Or vous avez entre les mains, monsieur le ministre, des rapports de l'armée de terre qui montrent que, pour ces nouveaux Français issus de l'immigration, le service joue très souvent ce rôle car ils en sortent un peu plus citoyens qu'ils n'y étaient entrés.

En revanche, un troisième grief me paraît tout à fait justifié : la conscription n'a plus pour fonction de fournir les masses d'hommes que la guerre de 14-18 ou les précédentes avaient exigées.

Reste un argument en sa faveur : trouverons-nous, autrement que par la conscription, un moyen de développer l'esprit de défense dont nous avons bien besoin ? La commission parlementaire qui sera présidée par le président de l'Assemblée nationale devra se pencher sur cette question : comment, à un coût réduit, donner à nos jeunes compatriotes la possibilité de servir leur pays par cet « impôt du temps » qui n'est pas totalement à rejeter ?

J'ai noté avec satisfaction que le Président de la République avait confirmé à la Réunion le maintien du service militaire adapté, outil bien approprié aux départements et territoires d'outre-mer. C'est une bonne chose.

Nous nous trouvons donc face à des options délicates. Ou bien nous ouvrons le service national d'aujourd'hui sur la formation professionnelle et la formation civique – qui peut prétendre que nous n'en aurions pas besoin ? – ou bien nous le réduisons à une période de formation extrêmement brève, un mois ou deux – mais les armées peuvent-elles le faire ? – qui permettrait aux jeunes Français – garçons, mais aussi jeunes filles si elles le souhaitent – de manier les armes, de vivre en commun et de défendre ensemble un certain nombre de valeurs. Ou encore nous abandonnons entièrement la conscription.

En tout cas, je vous demande, monsieur le ministre, de renoncer à cette sympathique chimère qui consisterait à proposer un service civil obligatoire. Soit il est obligatoire et il est impossible, juridiquement ou financièrement. Soit il est volontaire, et il faudra bien le rémunérer, auquel cas, il ne sera plus volontaire !

Réfléchissons-y. C'était une piste intéressante qui a séduit nombre de nos concitoyens, mais on s'aperçoit que les ministères civils n'ont pas les moyens d'encadrer un service civil obligatoire qui concernerait, par définition, les jeunes filles et que son coût serait bien plus lourd que ce que nous pensons, ce qui nous éloignerait de notre impératif de lutte contre les déficits publics.

Le troisième pilier de la défense est la capacité industrielle. Notre collègue, Pierre Favre, s'exprimera tout à l'heure sur ce sujet que l'UDF souhaite particulièrement prendre en charge. Je me contenterai de deux remarques.

Je voudrais d'abord que l'Assemblée nationale examine ce à quoi vous êtes en train de procéder, à savoir un déséquilibre entre l'investissement et le fonctionnement,

au bénéfice de ce dernier, dans le volume global de notre dépense publique affecté à la défense. D'ailleurs, vous l'assumez, rompant ainsi avec une pratique très ancienne selon laquelle nous consacrons à peu près les mêmes sommes au fonctionnement et à l'investissement. Nous étions à cet égard exemplaires puisque, en pourcentage, nous étions le premier pays du monde occidental à effectuer un tel effort pour l'investissement. Mais prenons garde, car ces compétences industrielles, technologiques et scientifiques, nous les exerçons aussi au nom des autres Européens qui seront amenés à défendre avec nous les mêmes valeurs.

On cite en permanence l'exemple britannique. C'est un mauvais exemple fondé sur une idée reçue. En effet, les Britanniques – ce n'est pas outrageant de le dire – n'ont pas de dissuasion autonome, ni de programmes spatiaux. Ils ont très peu d'indépendance industrielle et rencontrent des problèmes de recrutement considérables à l'intérieur de leur armée. Enfin, ils n'ont pas les mêmes charges en matière de départements et territoires d'outre-mer et ils interviennent beaucoup moins que nous sous le casque bleu de l'ONU. On semble oublier tout cela en ne faisant référence qu'à la guerre du Golfe, où, effectivement, du fait de la décision du Président de la République, nous avons projeté moins d'hommes que la Grande-Bretagne.

Avant de conclure, monsieur le ministre, je me permettrais de vous poser une dernière série de questions concernant deux des programmes que nous aurons à examiner dans le cadre de la loi de programmation.

Le premier était le seul que l'Assemblée nationale avait adopté, avec d'ailleurs l'approbation du groupe socialiste, dans la loi de programmation 1995-2000. Il était désigné sous le sigle barbare d'APTGD, arme de précision tirée à grande distance. A la différence du nucléaire, c'est une arme d'emploi. Je crois que nous en avons besoin. Elle permettrait de résoudre un certain nombre de questions ponctuelles, qui sont malheureusement à nos portes. Les Américains l'ont utilisée jusqu'en 1993 et 1994 en Irak, avec succès. Nous avions prévu 1,7 milliard de francs pour ce programme dans la loi de programmation. Qu'en est-il ?

Sur le second programme que je veux évoquer aujourd'hui, vous avez dit que la question restait ouverte, et je vous en remercie. N'y a-t-il pas quelque contradiction à présenter aux armées françaises l'effort de projection comme l'effort majeur à accomplir, tout en supprimant le seul programme qui permettrait réellement sa mise en œuvre, à savoir l'avion de transport du futur ?

M. Jacques Boyon, président de la commission. C'est vrai !

M. François Léotard. Comment pourrions-nous projeter des hommes avec des avions russes ou américains, si les Russes ou les Américains ne le voulaient pas ? Je vous rappelle que, au moment de l'affaire du Rwanda, il nous a fallu louer des avions aux Russes.

Pour conclure, je citerai le général de Gaulle, ce que l'on fait souvent dans ce type de débat et à juste raison, car c'est à lui que nous devons le renouveau de l'effort de défense notre pays. Mais je le ferai d'une manière un peu paradoxale. Dans *Le Fil de l'Épée*, il écrivait dans une très belle langue : « Tout d'ailleurs dans l'esprit du temps paraît se combiner pour troubler la conscience des professionnels. » Il s'agit en l'occurrence des militaires. « Après avoir subi les cruautés de la force, les masses réagissent avec passion. Une sorte de mystique s'est partout répan-

due qui non seulement tend à maudire la guerre, mais incline à la croire périmée, tant on voudrait qu'elle le fût. »

Monsieur le ministre, nous savons bien que, périmée, elle ne le sera pas. Nous savons bien que la violence des hommes se traduit aujourd'hui par des manifestations d'une cruauté inouïe. Aussi, je souhaite que la nation française et le Parlement continuent d'attribuer à la défense les moyens dont elle a besoin.

A travers cette réflexion, c'est à l'ensemble de la communauté militaire que je souhaite rendre hommage et donner un témoignage de foi et d'espérance. C'est vers elle que nous devons nous tourner. Elle a subi de grands remous depuis une quinzaine d'années et elle doit savoir que la représentation nationale se tourne vers elle avec un profond sentiment de confiance et de reconnaissance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Michel Boucheron. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jacques Boyon, *président de la commission de la défense et des forces armées.* Monsieur le ministre, après le propos clair et ferme du Premier ministre, que nous avons apprécié et approuvé, vous nous avez tracé, au nom du Gouvernement, les grandes lignes d'une nouvelle politique de défense associant heureusement exigences militaires et préoccupations industrielles. Vous avez ainsi explicité, en esquissant des décisions concrètes, les grandes orientations que le Président de la République, en tant que chef des armées, a présentées au pays il y a quelques semaines.

Vous avez aussi tracé un premier cadre d'une nouvelle loi de programmation militaire puisque vous avez décidé de maintenir cette méthode qui permet de mettre en ordre et en perspective notre effort militaire en obéissant au souci de la cohérence et de la prévision.

Cette démarche est bienvenue, même si elle pose quelques problèmes au Parlement. Celui-ci n'oublie pas en effet que, à l'initiative du précédent Gouvernement et sur la base d'un Livre blanc, qu'il n'a pas eu à approuver formellement mais dont il n'a pas contesté les analyses et les propositions, il a voté en mai 1994 une loi de programmation militaire qui était la huitième du genre.

Vous demandez en quelque sorte à votre majorité – la même que celle de 1994 – de revoir sa copie. Il est probable qu'elle le fera, acceptant que la loi de 1994 soit devenue lettre morte, après seulement six mois d'une médiocre application. Mais ne lui demandez pas de trop se déjuger et d'admettre qu'à l'époque elle a mal travaillé et mal voté.

La loi de 1994 n'était pas une mauvaise loi. Elle tenait déjà compte du nouveau paysage géostratégique, celui décrit et analysé dans le Livre blanc que vous ne révisiez pas. Elle n'était pas, contrairement à ce qui a pu être dit alors et depuis, une loi irréaliste et inapplicable. Elle témoignait d'une volonté politique qui apparaissait nécessaire et qui, pour beaucoup d'entre nous, le reste aujourd'hui.

Cette volonté politique est celle de ne pas baisser la garde et d'affirmer le rôle et le poids de la France dans le monde. Nous tenons à la réaffirmer aujourd'hui.

Il est vrai que le Livre blanc et la loi de programmation n'étaient pas parfaits. Vous l'avez rappelé vous-même, œuvres d'un gouvernement de cohabitation dans un domaine où la voix du chef de l'Etat est constitutionnellement prépondérante, ils étaient restés, ici ou là, dans une habile imprécision. C'était tout particulièrement vrai pour la dissuasion.

Si le monde n'a pas considérablement changé depuis 1994, en revanche, l'élection d'un nouveau Président de la République, dont les idées coïncident avec celles de la majorité parlementaire, constitue bien, à sa manière, un nouveau « paysage stratégique » qui justifie une politique de défense amendée et redéfinie.

Mais de grâce, monsieur le ministre, ne mettez pas en avant les contraintes actuelles des finances de l'Etat. Ces contraintes existent, nous le savons bien. A chaque jour de la gestion quotidienne des affaires publiques, nous devons en tenir compte et nous le faisons. Nous le faisons en particulier à chaque ajustement budgétaire que vous nous proposez, même quand vous faites supporter au secteur de la défense un effort plus que proportionnel à sa part du budget total de l'Etat.

Mais ne dites ni à nos militaires, ni à nos industriels de la défense, ni à nos concitoyens que c'est la nécessité du redressement des finances publiques ou celle de la « convergence » voulue par le traité de Maastricht qui nous acculent à cette nouvelle politique de défense. Ne le dites pas et ne le laissez pas dire.

Nous ne comprendrions pas, nous n'accepterions pas que des difficultés financières temporaires, mêmes importantes, nous conduisent, sans autre raison, à remettre en cause un outil militaire et industriel remontant à vingt ou trente ans et conçu pour durer encore au moins vingt ans, durée considérée comme la durée de vie d'un livre blanc sur la défense et comme l'horizon de notre planification.

C'est donc bien l'évolution du monde et l'actualisation du rôle et des responsabilités de la France sur la scène internationale qui ont conduit le chef de l'Etat et vous-même à nous faire des propositions nouvelles et qui nous inspirent dans nos réflexions et nos réactions sur ces propositions.

Comme l'a bien souligné le président Chirac, c'est parce que le monde a changé que les besoins de la France en matière de défense ont changé. Comme lui, pour reprendre l'expression qui est, je crois, de Paul Reynaud, nous pensons qu'il faut construire l'armée de nos besoins plutôt que de conserver l'armée de nos habitudes.

Il est vrai que notre outil militaire, nos armées ont peu changé depuis que, à la fin de la décolonisation, le général de Gaulle leur a façonné un nouveau visage dès les premières années de la V^e République.

Il est plus vrai encore que notre outil industriel est pratiquement identique à ce qu'il était il y a vingt ans et que l'industrie de défense, sans doute trop confiante en elle-même et trop protégée, n'a pas fait l'effort qui a été fait par nos principaux partenaires européens, Grande-Bretagne et Allemagne en particulier, et surtout par les Etats-Unis.

Mais ne sous-estimons pas trop l'effort d'adaptation que nos armées ont su faire, dans leur esprit, dans leurs structures et dans leurs méthodes. N'accusons pas trop les militaires de conservatisme et d'immobilisme. Ils ont su faire tout ce qui leur a été demandé par les gouvernements successifs, et je ne crois pas que la France, le pays tout entier, ait changé plus, mieux ou plus vite que l'armée depuis trente ans.

Nous pouvons donc faire confiance à l'armée pour se conformer scrupuleusement aux nouvelles structures et aux nouvelles stratégies qui lui seront assignées.

Elle sait mieux que quiconque que le monde a changé et qu'aujourd'hui, à la menace d'une agression majeure bien identifiée et bien localisée du temps de l'URSS et du pacte de Varsovie, a succédé un contexte de risques diffus sur la planète et extrêmement diversifiés dans leurs formes. Nul ne peut savoir quand, où et sous quelle nature apparaîtra la menace, mais il faut se préparer à faire face à toutes. Nul ne peut assurer qu'une évolution est irréversible et qu'une menace estompée ne réapparaîtra pas. L'Histoire est au contraire remplie de constatations inverses.

La politique de défense est donc aujourd'hui beaucoup plus difficile à définir que tout au long de la guerre froide. La dissipation de la menace majeure peut nous inciter à réduire notre effort. L'imprécision des risques nous commande au contraire de diversifier et d'adapter nos réponses, c'est-à-dire nos parades.

Ne croyons donc pas que nous pouvons espérer continuer à être garantis efficacement en dépensant beaucoup moins et que la tendance des budgets militaires à se réduire va se poursuivre dans le monde indéfiniment. On voit déjà dans plusieurs pays ces tendances récentes se ralentir ou se renverser.

La défense est bien l'assurance-vie de la nation. Comme le disent ses professionnels, l'assurance ne coûte cher qu'avant l'accident.

Nous sommes ici dans un domaine où, comme le disait justement Jacques Chirac lors de la campagne présidentielle, l'important est moins de dépenser moins que de dépenser mieux, c'est-à-dire maintenir le maximum de garanties de sécurité, avec un budget aussi limité que possible. L'objectif ne doit pas être pour nous de réduire la charge financière de nos armées, mais d'améliorer leur rapport coût-efficacité. On peut le faire.

Après les déclarations du Président de la République, votre rapport d'orientation, qui s'y conforme, a recueilli une large approbation de la commission de la défense.

J'évoquerai les points les plus importants avant d'en venir aux interrogations qui ont été soulevées.

Avec la priorité donnée au renseignement, qui en est l'indissociable complément, la prééminence de la dissuasion, qui reste la garantie ultime de notre indépendance, de notre intégrité et de nos intérêts vitaux, recueillera ici, j'en suis convaincu, l'accord de tous. Elle doit rester elle-même indépendante au plan militaire comme au plan du support industriel. Un certain étalement des programmes est concevable car il ne nuit pas à la crédibilité de nos armes et il n'a pas d'impact sur l'exportation de nos industries, cette dernière demeurant exclue par principe, mais il est bon de s'attacher à accroître son efficacité en se rapprochant, pour les vecteurs, de l'objectif du « tous azimuts » voulu déjà par le général de Gaulle et en poussant sans retard, pour les têtes, la mise au point de la simulation enfin permise par la dernière campagne d'essais nucléaires. La suppression de la composante terrestre d'Albion n'enlève rien à la capacité de frappe totale au regard du concept de « suffisance » et la fin du programme Hadès consolide la doctrine française qui veut que l'arme nucléaire soit une arme de dissuasion, de non-emploi et jamais une arme de théâtre.

La professionnalisation de nos armées est un objectif majeur. Déjà souhaitée dans le *Livre blanc* qui s'arrêtait, plutôt pour des raisons politiques, voire idéologiques, à la notion d'armée mixte, elle doit être poussée au plus loin, comme le souhaite le Président de la République.

Mais ne nous méprenons pas sur les raisons de cette évolution. Ce n'est pas la compétence, le courage, la générosité de nos appelés qui sont en cause. Nous savons ce qu'ils ont su faire dans nos grandes guerres ou, plus récemment, dans les opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord et ce qu'ils font encore aujourd'hui, en Bosnie par exemple. Ce qui nous contraint à la professionnalisation, au plan militaire, c'est la nécessité pour nos unités de pouvoir être engagées très rapidement et n'importe où dans le monde.

Le handicap des unités d'appelés, apparu ces dernières années à l'occasion des diverses interventions en Afrique ou en ex-Yougoslavie, ce sont les délais pour être équipées et entraînées aux opérations à mener : les commandants de régiment ont observé que des professionnels pouvaient partir en quarante-huit heures ou trois jours et qu'il fallait trois ou quatre mois pour mettre en route des appelés. Or les crises et les conflits n'attendent pas. En outre, chacun le sait, la loi ne permet d'envoyer hors du territoire national que des appelés volontaires, et la procédure du volontariat est en elle-même cause de délais et de désorganisation des unités constituées.

Je n'évoquerai pas ici en détail le dossier du service national, qui va faire l'objet d'un débat particulier parallèle.

Votre rapport est ambigu à ce stade. A la page 13, il est question de la professionnalisation complète de nos armées et il est écrit à la page 24 : « dans un cas comme dans l'autre, il y aura place, dans les armées et la gendarmerie, pour les jeunes Français qui choisiraient de servir leur pays sous l'uniforme ».

C'est cette dernière conception que, personnellement, j'approuve, mais je pense que le débat clarifiera tout cela et en particulier le grand choix, bien difficile, entre le maintien de la conscription obligatoire et le volontariat. J'ai un peu le sentiment que, à ce jour, chacun de nous est encore partagé à ce sujet. Je soulignerai seulement que, à mon sens, c'est le service civil qui pose le plus de problèmes et que, paradoxalement, de tous les utilisateurs actuels d'appelés, ce sont les armées qui pourraient le plus facilement s'en passer.

La commission de la défense ne peut qu'être d'accord avec la présentation simultanée d'un programme d'accompagnement économique et social des restructurations industrielles, mais aussi militaires, puisqu'elle en a elle-même émis le souhait dès les premières réflexions sur la nouvelle politique de défense.

Cette approche globale est nécessaire, mais il est souhaitable qu'elle soit bien l'œuvre de tout le Gouvernement, c'est-à-dire de l'ensemble des ministères. M. le Premier ministre nous en a donné l'assurance. On ne peut demander, en effet, au ministre de la défense de mettre l'aménagement du territoire au premier rang de sa mission et de ses préoccupations, même s'il ne peut pas et ne doit pas l'ignorer. Cela implique aussi que le coût de ce programme d'accompagnement ne soit pas mis à la charge du budget de la défense. Ce budget ne pourra pas, sur l'enveloppe réduite qui lui sera consentie, faire face à la fois au coût de la restructuration de ce qui sera maintenu de l'outil militaire et industriel et à celui de la reconversion de ce qui ne pourra être maintenu.

L'accent mis sur le développement de la capacité de projection de nos forces tire les bons enseignements d'un passé récent : les interventions des militaires français dans les opérations internationales au Rwanda ou en ex-Yougoslavie, comme précédemment celles conduites en vertu d'accords de défense ou d'accords de coopération militaire en Afrique noire, ont fait apparaître un certain nombre d'inadaptations et d'insuffisances concernant les délais et les moyens matériels. La professionnalisation des forces est une des réponses attendues.

Mais la priorité donnée à la projection ne doit pas faire penser que la France veut faire de son armée un simple corps expéditionnaire utilisable pour des opérations à caractère international, d'abord parce qu'il y aura toujours des intérêts français à défendre à travers le monde, ensuite parce que la protection du territoire national doit rester l'objectif essentiel de nos forces. Les risques qui pèsent sur la sécurité nationale sont multiples. Quand on mentionne le terrorisme ou les divers trafics, on constate que les moyens militaires ne sont pas les seuls, ni même les plus adaptés, mais il est d'autres risques qui restent bien de la compétence des armées, et il serait bon que le Gouvernement complète et précise les objectifs et les moyens qui seront affectés à cette mission.

Je n'évoquerai pas aujourd'hui le montant de l'enveloppe financière que mentionne votre rapport d'orientation : 185 milliards, dont 86 pour le titre V, cela peut être très acceptable. Cela peut être très insuffisant au regard de ce que nous estimons être les besoins des armées. Tout dépend de ce que le Gouvernement financera dans l'enveloppe et de ce qu'il financera hors enveloppe.

C'est donc un point essentiel sur lequel nous sommes amenés à vous interroger. L'enveloppe apparaîtra sans doute acceptable si vous pouvez nous confirmer que le budget de la défense n'aura à supporter ni le coût de la restructuration de l'industrie de défense, ni la charge de la recapitalisation de ses entreprises publiques, ni les dépenses de la recherche dite duale, qui est surtout en fait de la recherche civile, ni la compensation au profit de la Polynésie de la fermeture du centre d'expérimentations nucléaires du Pacifique.

M. Georges Durand. Très bien !

M. Jacques Boyon, *président de la commission.* Surtout, nous apprécions que le chef de l'Etat et le Gouvernement veuillent une programmation qui soit scrupuleusement respectée et appliquée et qui ne connaisse pas le dérapage qu'ont connu toutes les lois de programmation antérieures, à travers les lois de finances successives que le Parlement vote, comme dans la gestion quotidienne des crédits qui, en dépit de ces lois, place régulièrement le Parlement devant le fait accompli.

C'est à cette condition, en effet, que la programmation sera autre chose qu'un simple catalogue indicatif, mais elle sera véritablement une programmation opposable aux tiers si elle peut être déclinée au niveau de chacun des grands industriels de la défense. Alors, vous pourrez obtenir de ceux-ci des engagements et des baisses sur les prix car ils pourront avoir des plans pluriannuels de charges de travail, des plans d'emploi, des plans de sous-traitance, et ils pourront enfin, sans avoir de commode alibi pour les éluder, assumer les responsabilités qui sont celles du chef d'entreprise.

Nous attendons donc de vous des assurances sur les améliorations que vous apporterez sans délai à la gestion des programmes et des crédits. Vous avez fait savoir que, en dépit du principe traditionnel de l'annualité bud-

gétaire, des marchés pluriannuels seront passés. C'est un progrès essentiel. Il faut encore aller plus loin pour réaliser cette véritable révolution de la programmation que tout le monde attend, les états-majors et les industriels bien sûr, mais aussi les corps de contrôle des administrations, qui ne s'y retrouvent pas dans l'enchaînement des chiffres permettant de passer de la programmation au budget et du budget aux marchés, et, enfin, les parlementaires, qui veulent voir leurs votes respectés et appliqués.

Sur les programmes et sur la planification, il est encore trop tôt pour faire des critiques précises. Je voudrais seulement vous signaler les inquiétudes qui se sont déjà manifestées au sein de la commission de la défense. Elles sont de deux ordres.

La première est liée à la capacité de projection des forces dont nous approuvons le renforcement. Il nous a semblé que dans votre rapport les moyens matériels de cette projection n'étaient pas assurés. L'expérience a montré notre manque d'hélicoptères et d'avions de transport. L'imprécision ou l'insuffisance des chiffres touchant les hélicoptères, le recul devant les décisions concernant l'avion de transport militaire futur nous paraissent alarmants, mais il est encore temps de nous rassurer.

Le second est lié à l'importance que votre rapport accorde, à juste titre, à l'exportation. Nous aimerions que les actes soient mis en conformité avec des intentions louables. Aussi suis-je amené à vous demander si, pour des programmes dont on reconnaît qu'ils ont une forte vocation à être exportés, tels que le Rafale Air, les hélicoptères Tigre et NH 90, les décisions concernant l'échéancier de la programmation, l'engagement de l'industrialisation et de la fabrication ou les commandes nationales seront prises de manière prioritaire et pour favoriser des chances réelles de l'exportation.

La réduction du format des armées, qui trouve sa source dans la forte réduction – en toute hypothèse – du service national et dans l'adaptation des armées à de nouvelles modalités d'exercice de leurs missions, pose aussi quelques questions, d'abord, bien sûr, celle des méthodes qui seront employées pour procéder à cette adaptation, et nous serons attentifs à ce qu'elles ne soient pas traumatisantes pour les hommes et les femmes qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes à la défense du pays.

Si les effectifs de la future armée de terre trouvent bien là une justification valable, on peut en revanche se demander si les effectifs de la marine et ceux de l'armée de l'air, en baisse sensible, sont bien compatibles avec des missions qui semblent inchangées. On pouvait légitimement s'attendre, pour elles, à une quasi-stabilité dès lors que leur professionnalisation est depuis longtemps poussée très loin.

Quant à la gendarmerie, l'augmentation des effectifs, de 5 p. 100, selon le rapport, paraît très faible et leur relation avec les nouvelles missions étendues semble mal explicitée. En particulier, dans quelle proportion cette augmentation se répartira-t-elle entre gendarmerie départementale et gendarmerie mobile, et selon quel principe sera répartie entre gendarmerie et armée de terre la protection du territoire national, question déjà posée du temps du concept de défense opérationnelle du territoire et jamais tranchée de manière satisfaisante ?

L'heureuse surprise de votre rapport est l'action de restructuration de l'industrie de défense, à laquelle le Gouvernement s'attaque enfin. C'est une surprise, puisque le comité stratégique n'en avait apparemment pas

débatu, mais c'est aussi une nécessité, car le besoin d'une stratégie devenait de grande urgence pour notre industrie de défense.

La priorité donnée aux restructurations nationales, avant d'aborder les rapprochements européens, est bien venue. Elles permettent de redonner à nos entreprises une plus grande solidité financière pour discuter en position de force avec nos partenaires.

Les schémas proposés pour l'industrie aéronautique et pour l'électronique ne soulèvent pas d'objection majeure.

Je suggère pourtant de laisser la porte ouverte à l'élaboration d'autres scénarios, plus ambitieux ou plus réalistes. Il faut surtout que la logique industrielle prenne le pas sur la logique financière : il n'est pas évident qu'on trouve par le seul effet des restructurations la formule qui permette une recapitalisation des entreprises publiques sans charge pour l'État et qui donne à notre outil industriel la meilleure efficacité technique et la meilleure compétitivité commerciale. L'industrie américaine est déjà passée au stade des restructurations qui portent sur des technologies et des métiers complémentaires. Il est vraisemblable qu'il y a beaucoup à attendre des montages qui associeraient dès maintenant aéronautique et électronique.

Telles sont quelques-unes des interrogations de la commission de la défense et de son président. J'imagine que vous ne pourrez sur le champ répondre à toutes, mais j'ai tenu à vous en faire part dès maintenant pour vous éclairer sur l'approche de la commission dans ce débat d'orientation et pour vous permettre d'en tenir compte dans la préparation de la planification et de la loi de programmation.

Elles ne mettent pas en cause la large approbation que la commission apporte au Président de la République et au Gouvernement, mais elles montrent une volonté de la commission d'y voir tout à fait clair avant le vote d'une loi de programmation dont nous souhaitons qu'elle réponde bien aux exigences de notre défense et pas seulement à des considérations comptables ou financières, et qu'elle soit appliquée jusqu'à son terme telle qu'elle aura été votée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. François Guillaume.

M. François Guillaume. Monsieur le ministre, l'ambitieuse refondation de notre défense nationale dont le Président de la République a défini les grandes orientations a provoqué un choc émotionnel dans les rangs de l'armée, dans les industries de l'armement et aussi parmi les Français qui, il faut le dire, aiment leurs soldats et sont fiers de la façon dont ils s'acquittent de leurs missions, quelquefois au prix du sang, que ce soit sous le casque bleu au Liban, au Cambodge, en Somalie et en Bosnie, ou sous l'autorité du chef de l'État lorsqu'il s'agit de respecter les engagements pris par le général de Gaulle au profit des nations amies de l'Afrique francophone.

De plus, notre armée a su parfaitement s'associer à la vie économique, sociale et culturelle des terroirs sur lesquels ses unités sont implantées, comme elle a su intégrer les flux réguliers des jeunes Français effectuant leur service militaire, leur fournissant souvent l'occasion de parfaire leur formation ou même de préparer l'accès à un métier, notre armée maîtrisant parfaitement les techniques les plus pointues de la mécanique, de l'électronique, comme des communications en tout genre.

A tous ces titres, l'armée française a bien mérité de la nation.

Dans un pays comme le nôtre, attaché à ses traditions mais aussi ancré dans ses habitudes, la déclaration du chef de l'État, si elle a surpris par sa soudaineté et l'importance de son contenu, a rencontré néanmoins une approbation de principe.

Chacun de nos concitoyens, usant de son bon sens, a volontiers reconnu que les arguments du Président étaient décisifs. Au contexte géopolitique profondément modifié par l'effondrement de l'empire soviétique et à la volonté des pays d'Europe centrale et orientale de rejoindre l'Union et de bénéficier d'un système de défense occidental, doit répondre un ajustement de nos moyens militaires, non pas tellement pour tirer les dividendes de la paix, mais pour se prémunir contre d'autres menaces, plus diffuses certes, mais tout aussi dangereuses.

L'articulation de nos moyens militaires devrait en tirer les conséquences. Avant nous, tous les grands pays industrialisés – États-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne – ont revu en profondeur leur politique de défense et réduit leurs effectifs. Deux lois seront donc examinées ce printemps, comme M. le Premier ministre l'a indiqué, l'une sur la transformation du service national, éclairée d'une vaste consultation des citoyens et des élus, l'autre de programmation militaire, alors que se prépare simultanément une large restructuration de nos industries d'armement.

Parmi les moyens de notre défense, il est évident que la dissuasion nucléaire reste l'arme majeure dont ne peut se priver un système de défense crédible au moment où la dispersion des ogives nucléaires de l'ex-Union soviétique accentue le risque de leur usage par des fanatiques et où plusieurs pays prétendent, contre la volonté de la communauté internationale, procéder eux-mêmes à la fabrication d'armes atomiques.

Il y avait donc tout avantage à pérenniser notre force de frappe. C'est fait depuis que les derniers essais nucléaires l'ont crédibilisée. Cette force de frappe à composantes aérienne et navale, la France a même proposé, rappelons-le, qu'elle soit mise à la disposition d'une dissuasion concertée au sein de l'Union européenne. Et pourquoi, monsieur le ministre, ne le serait-elle pas sous l'autorité d'un conseil de défense regroupant la Grande-Bretagne et la France, détenteurs de l'arme, et l'Allemagne, grande puissance continentale ?

Cet élément indispensable de notre sécurité étant acquis, l'organisation de notre armée et les moyens à mettre à sa disposition sont évidemment directement dépendants des missions qui lui sont confiées.

On en distingue trois, qui sont nationale, européenne et intercontinentale.

D'abord, le bon exercice de sa mission nationale doit laisser à la France toute liberté d'user de ses forces pour le respect de ses accords bilatéraux et pour la protection de son territoire et de ses points sensibles. Cela implique une redistribution sur le terrain des quatre-vingt-cinq régiments terrestres maintenus, dont les implantations dans les bourgs plutôt que dans les grandes villes devront être privilégiées, pour laisser à ces unités une plus grande liberté de manœuvre. On peut en attendre aussi une retombée non négligeable : une participation effective, par sa présence, à la revivification de notre espace rural en voie de désertification.

La mission de défense du territoire français contre un agresseur extérieur clairement identifié ne se conçoit pas hors de celle de l'Union européenne. Aussi, quoi de plus évident que de regrouper sous un chapeau communautaire l'autorité et les forces de chacune des nations pour mieux assurer la sécurité de l'Europe tout entière ? Exister

sur le plan international, c'est se doter d'une défense propre, militairement indépendante, qui rende opérationnelle et donc crédible une politique de sécurité commune. L'Europe ne peut y échapper. Mais faudrait-il pour cela fusionner les armées nationales, comme semble le préfigurer la création d'un corps européen, qui réunit déjà des contingents militaires tirés de cinq Etats membres ? Probablement non ! Car ce qui est bien pour le symbole ne l'est pas forcément pour l'efficacité. Plutôt que d'une armée intégrée, l'Europe a besoin d'une force multinationale, sous commandement unifié, sans procéder pour autant à la fusion de ses armées en une seule, ce que n'avaient d'ailleurs pas fait les Alliés lors de la Seconde guerre mondiale en dépit de l'écrasante supériorité numérique et logistique de l'armée américaine. Par contre, on ne peut échapper à l'uniformisation des matériels et des armes.

Et si l'Europe prétend, pour exister, assurer sa défense sans être tributaire de l'énorme potentiel militaire américain, il lui faut commencer par là et assurer la standardisation des équipements de ses forces terrestres, navales et aériennes. Cela implique le regroupement et la restructuration des ses industries d'armement, pour qu'elles se concentrent sur les meilleurs projets et résistent, sous l'avantage d'une préférence d'achat en Europe de leurs productions, à la concurrence écrasante des Etats-Unis, qui sont inexpugnables dans leur position de leader mondial à l'exportation. Ils disposent en effet de 55 p. 100 des ventes mondiales, alors que, en quelques années, la France a perdu la moitié des siennes, pour ne couvrir que 3 p. 100 du marché.

Cette composante européenne de défense ne serait pas la rivale de l'OTAN, comme semblent le redouter les plus atlantistes de nos partenaires, mais son complément, appelé, dans un rapport d'égal à égal, et non de vassalité, à prendre sa part du fardeau dans d'éventuels conflits intercontinentaux, pour promouvoir, en partenariat avec les Etats-Unis, dans l'ensemble du monde la sécurité, la stabilité et les valeurs démocratiques, Washington et Bruxelles s'accordant pour exercer, chacun dans son aire géographique d'influence, cette responsabilité partagée.

Une telle politique a des conséquences en matière d'effectifs. Je n'y reviens pas. Ils ont été abordés par mon collègue Philippe Briand. La restructuration de notre industrie d'armement dans une perspective réaliste de coopération communautaire est un autre impératif incontournable, pour trois motifs.

L'Europe doit garder la capacité technique propre et souveraine de ses moyens de défense.

Elle ne doit pas laisser aux seuls Américains le soin d'équiper militairement les pays tiers, pour des raisons tant politiques qu'économiques.

Elle ne pourra, pour des raisons budgétaires évidentes, se maintenir à son niveau d'excellence que par un regroupement de ses industries individuellement trop faibles pour mobiliser des efforts de recherche adéquats et rivaliser avec les groupes industriels américains.

Cette restructuration de nos industries, même si nos principaux fabricants sont déjà les premiers du vieux continent, doit précéder toute recherche de nouveaux partenaires afin d'aborder tout regroupement européen en position de force. Or ce n'était malheureusement pas l'orientation constatée. Le Président de la République vient de mettre un terme à la dérive des accords industriels tous azimuts et à la concurrence féroce que se

livraient nos entreprises nationales entre elles en fixant un nouvel objectif : un regroupement sur un seul avionneur français et un seul électronicien français.

Le mariage d'Aérospatiale et de Dassault aurait l'avantage de créer un groupe aéronautique qui, tout en étant déjà le numéro un européen, pourrait constituer la matrice d'une entreprise de grande taille avec la Dasa allemande et British Aerospace. Il est toutefois à noter que son poids ne serait cependant guère plus élevé que chacun des deux « grands » américains Boeing et Mac Donnell Douglas. Cette alliance aurait tout à gagner en synergie, en économies d'échelle pour réaliser les avions du futur, avions de combat et avions de transport. Cela permettrait également à l'aviation civile de bénéficier directement des technologies militaires et d'en faire un élément de compétitivité qui n'est pas pris en compte au titre des aides sanctionnées par l'accord commercial sur l'aéronautique, habileté interprétative des textes du commerce international dont profitent abusivement les Etats-Unis, et eux seuls !

Quant à l'électronicien unique, celui qui, à première vue, s'impose résulterait de l'alliance Matra-Thomson-CSF. Ce groupe talonnerait le numéro un mondial, l'américain Lockheed, et pourrait même le supplanter en s'alliant avec les missiles britanniques, allemands et italiens. Ces regroupements revêtent une importance capitale au regard de l'explosion du contenu électronique des équipements militaires, qui représente désormais plus de la moitié du prix de nos avions, de nos missiles, de nos chars, de nos navires et de nos satellites.

Ces restructurations ne peuvent épargner ni nos arsenaux ni le GIAT, dont les déficits financiers deviennent insupportables. Mais elles doivent être conduites en conservant l'intégralité des savoir-faire exceptionnels de ces entreprises grâce à la recherche de synergies européennes, dans la volonté d'assurer la reconversion des sites affectés et en tenant compte des situations spécifiques des personnels, la concertation étant de règle pour ce faire.

Une telle ambition exige, mes chers collègues, des moyens. Le Président de la République a assuré qu'ils seraient engagés, tant pour favoriser ces restructurations que pour prendre en compte leurs conséquences économiques et sociales. A ce titre, l'appel aux financements européens justifierait un abondement des crédits du programme européen KONVER prévu à cet effet, abondement que la France doit revendiquer car leur montant actuel est dérisoire par rapport à l'enjeu et aux besoins. Mais, en contrepartie de tous ces efforts demandés à nos industriels et à nos personnels, il convient de tenir les engagements que nous allons prendre à leur égard de conduire à bonne fin et dans les temps prévus les programmes d'équipement de nos armées de terre, de l'air et de notre marine. Aussi, chaque budget annuel devra dégager impérativement les crédits nécessaires à l'exécution de la loi de programmation que nous serons appelés à voter dans quelques mois.

Monsieur le ministre, la base industrielle et scientifique de nos instruments de défense, hors la force de frappe nucléaire, qui, par les décisions opportunes du chef de l'Etat, est en voie de rénovation, est en danger. Chacune de celles des différentes nations européennes l'est aussi. Un danger qui s'exprime dans la difficulté pour nos entreprises de soutenir la rude concurrence des grands groupes américains, et même de résister à leur force d'attraction. Or un pays, un continent qui n'est pas

capable d'assurer lui-même sa propre défense et de produire ses propres armes, c'est un pays, un continent qui n'existe pas.

Le Président de la République vient de nous le rappeler avec une franchise, un courage qui ont malheureusement fait défaut au cours de la dernière décennie. Plutôt que d'assister passifs à la constante dégradation de l'emploi dans les industries de défense, à l'aggravation des déficits et à l'essoufflement de nos efforts de recherche, il nous propose une ambition industrielle, militaire, politique, capable de rassembler à la fois le savoir-faire de nos entreprises et de leurs personnels, la ressource humaine, le sens du défi et de l'honneur de nos armées, la capacité de mobilisation de la nation tout entière pour un grand dessein.

Vous l'avez compris, mes chers collègues : il en va de l'intérêt de la France, de l'intérêt d'une Europe forte et indépendante. Apportons sans réserves au chef de l'Etat notre concours actif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Quilès.

M. Paul Quilès. Monsieur le ministre, le département ministériel dont vous avez la charge a changé plusieurs fois de dénomination au cours de ce siècle. Ministère de la guerre, puis des armées, avant d'être de la défense nationale puis aujourd'hui de la défense.

Ces changements de dénomination correspondent bien sûr à l'évolution du langage. Mais, plus fondamentalement, ils ont répondu à des modifications de missions. On peut d'ailleurs se demander si le terme de « défense » suffit pour rendre compte de toutes les missions remplies actuellement par ce ministère, dans la mesure où il joue également un rôle d'intégration sociale, d'éducation, de développement industriel, d'aménagement du territoire.

Mais aujourd'hui, c'est la notion même de défense qui a, me semble-t-il, changé de sens. On dit parfois, en effet, que la menace a laissé la place à la crise, tout en mettant en avant la contradiction consistant à dire que la menace a disparu, mais on note en même temps que la guerre est de plus en plus présente, comme nos concitoyens peuvent malheureusement le constater, chaque soir sur leurs écrans de télévision.

Cette contradiction n'est qu'apparente. Les pays occidentaux ne vivent plus sous une menace militaire. En revanche, pour d'autres pays, ce n'est pas la crise qui s'est substituée à la menace, mais bien la guerre. La chute du rideau de fer a fait apparaître un nouveau partage du monde entre zones de guerre et régions paisibles.

La guerre n'est malheureusement pas un phénomène du passé et elle prend des formes qui ne sont pas toujours celles du passé. Les conflits sont aujourd'hui plus intra-étatiques qu'interétatiques, ce qui n'est pas nécessairement rassurant, la multiplication des sécessions pouvant être, à la limite, aussi dangereuse pour la stabilité internationale que la prolifération nucléaire.

La vraie coupure actuelle entre zones de guerre et zones de non-guerre se fait selon deux critères : la guerre n'a pas lieu dans les zones couvertes par la dissuasion nucléaire et elle concerne essentiellement les pays pauvres, non les pays riches.

Désormais, la France – on le rappelle fréquemment – ne connaît plus de menace militaire sur son territoire, pour la première fois depuis des siècles. Le thème de la menace venant du Sud ou fondée sur le prétendu choc des civilisations, qui fut en vogue dans certains milieux il

y a peu, résiste mal à l'examen. Car le Sud n'est pas une masse unie qui voudrait s'attaquer en bloc au monde occidental, et on peut constater que les guerres se déroulent plus souvent au sein des mêmes civilisations qu'entre civilisations.

L'intégrité territoriale de la France n'est donc pas menacée. Le plus grand péril auquel elle doit faire face, c'est l'anarchie internationale, le développement des conflits et des turbulences. A l'heure de la mondialisation, nous ne pouvons pas espérer nous isoler des troubles et des affrontements, même lorsqu'il s'agit de zones dont nous ne sommes pas frontaliers. Bien que nous vivions dans une zone de paix, il en va de notre sécurité que les incendies ne se multiplient pas à travers le monde. Nous nous devons donc d'encourager une prévention diplomatique des conflits.

Il nous faut également réfléchir aux zones ou aux types de conflits où nos intérêts sont le plus mis en danger et où nos principes sont bafoués à un point tel que nous perdriions toute crédibilité à ne pas intervenir.

Nous n'avons cependant ni la vocation ni les moyens de jouer au gendarme international. C'est pourquoi nous devons nous préparer à agir le plus souvent dans un cadre multilatéral, en sachant que les avantages en termes de forces qu'apporte une alliance ou une coalition vont de pair avec les inconvénients que sont la complexité et la lenteur du processus de décision.

Face à cette évolution, il est clair que notre outil de défense doit être redéfini, en ne perdant pas de vue le risque de résurgence d'une menace ancienne ou celui de l'apparition d'une nouvelle menace.

Cette tâche nécessite évidemment un débat, un vrai débat national, qui permette de sceller le consensus traditionnel qui existe dans notre pays sur les questions de défense, car chacun s'accorde à considérer que ce consensus est en lui-même un élément non négligeable de toute politique de défense.

Or plusieurs décisions émanant de vous-même, monsieur le ministre, de votre gouvernement et du Président de la République ont mis à mal ce consensus.

Je pense d'abord bien entendu à la rupture du moratoire sur les essais nucléaires. Nous en avons déjà parlé ici même il y a quelque temps et j'ai eu l'occasion de dénoncer l'absence d'arbitrage politique face aux demandes des techniciens de l'atome, ainsi que l'attitude de M. Chirac, qui a manifestement souhaité se démarquer de son prédécesseur à tout prix. Et ce prix fut, on le sait, diplomatiquement élevé !

Mais, avec un peu de recul, on est fondé à se demander, à la suite de vos annonces récentes en matière de politique de défense, si la reprise des essais, inutile pour le maintien de nos capacités dissuasives, n'avait pas aussi une finalité interne qui consistait à donner une image de puissance et d'autorité au moment où vous vous apprêtez à diminuer drastiquement le budget de la défense.

Un deuxième exemple d'atteinte au consensus concerne précisément l'effort financier consacré à la défense. Si nous ne contestons pas qu'il faille faire des économies, nous ne comprenons pas – et avec nous, bon nombre de nos concitoyens – que M. Chirac, actuel Président de la République, et M. Juppé, actuel Premier ministre, qui demandaient, il y a quelques années, une augmentation du budget de la défense à hauteur de 4,5 p. 100 du PIB, soit une augmentation de 50 milliards de francs par an, le réduisent aujourd'hui de 20 milliards de francs ? Quelle confiance peut-on accorder à des responsables qui changent si rapidement et si radicalement de discours ?

Le seul changement stratégique intervenu depuis deux ans est l'emprise croissante du ministère du budget sur la politique du pays.

Un troisième exemple concerne la réintégration de la France dans le Comité militaire de l'OTAN. Cette rupture par rapport à trente ans de politique française n'a fait l'objet d'aucune explication sérieuse. Le Président de la République lui-même – et c'est assez symptomatique – a oublié d'en parler lors de sa longue intervention télévisée du 22 février. Et pourtant, s'il s'agit d'une nouvelle conception de la défense européenne, qui passerait par le canal de l'OTAN, il faudrait quand même en parler aux Français, et, incidemment, au Parlement ! Cela paraît d'autant plus nécessaire que les relations franco-allemandes semblent avoir été particulièrement perturbées par la façon dont les récentes décisions ont été préparées et annoncées.

Ce consensus national sur la défense, que vous venez ainsi de mettre à mal, vous risquez de le compromettre un peu plus avec les mesures qui sont en préparation.

En ce qui concerne le service national, vos propositions pour remplacer le système actuel de conscription ne sont pas claires et risquent notamment, si elles sont appliquées, de conduire à une vaste désorganisation des armées. Personne ne pense par exemple que la transition pourrait s'effectuer progressivement sur six ans. Comment voulez-vous gérer le million et demi de jeunes actuellement sursitaires qui attendent de savoir quel sera leur sort, alors que, chaque jour, 1 000 autres se font recenser ? Comment peut-on affirmer, ainsi que vient de le faire avant hier M. Chirac à la Réunion, qu'en toute hypothèse le « service militaire adapté », qui concerne les appelés des DOM-TOM, serait maintenu ? Qu'en serait-il alors du principe d'égalité entre nos jeunes concitoyens ?

L'objectif de notre système de défense reste avant tout la défense du territoire, et cela aurait dû être un peu plus souligné. Se limiter, comme l'a fait M. Chirac, à évoquer la dissuasion nucléaire est un peu court et fait l'impasse sur la nécessité de définir les moyens qui permettent de développer au sein du peuple français ce que l'on a appelé « l'esprit de défense ». Quant à mettre l'accent prioritairement dans l'organisation de nos forces, sur la « projection à l'extérieur », cela fait inévitablement penser, quoi que l'on dise, qu'une certaine logique de corps expéditionnaire est sous-jacente à la réforme envisagée. Bien entendu, nous ne nions pas la nécessité de mieux organiser et de professionnaliser nos forces d'intervention – c'est d'ailleurs un gouvernement socialiste qui a créé la FAR, la force d'action rapide –, mais nous contestons que cela doive faire passer au second plan la défense du territoire national proprement dite.

Troisième thème : les fermetures de casernes qu'entraînera la réforme annoncée. A quel rythme se dérouleront ces opérations ? Quels seront les critères retenus pour fermer telle ou telle caserne ? Qui financera les plans d'accompagnement ? Pour l'instant, le plus grand flou subsiste, ce qui ne manque pas d'inquiéter beaucoup de monde, et en tout premier lieu les collectivités territoriales, qui auront à subir de fortes baisses de leurs ressources fiscales.

Quatrième thème : le débat. Vous nous annoncez l'organisation d'un débat national mais, dans le même temps, vous en limitez la durée et le contenu, ce qui risque d'en faire un simple exercice de style, sans conséquence sur le processus de décision. Vous ne pouvez pas affirmer, avant même l'ouverture de ce débat, que des décisions comme la fin de la conscription ont été prises

par le Président de la République, alors qu'elles sont de la responsabilité du Parlement !

Quant au travail de la mission d'information de notre assemblée, je crains que le rythme incroyable qui va lui être imposé ne rende ses résultats très aléatoires.

De toute façon, on voit mal comment le projet de loi de programmation, qui sera déposé le 15 mai, pourra tenir compte des conclusions du débat national, lequel viendra juste de se terminer, alors que l'autre projet de loi, concernant le service, ne sera élaboré qu'au cours de l'été.

Il est tout de même délicat, pour ne pas dire plus, d'élaborer une loi de programmation prévoyant un nouveau format des armées, et donc des coûts de fonctionnement différents, sans que le Parlement ait décidé de réformer le service national, par exemple de mettre fin à la conscription. Tout cela n'est pas très cohérent et ressemble fort à de l'improvisation.

Monsieur le ministre, si vous voulez vraiment, comme vous l'avez dit tout à l'heure, que se rétablisse un consensus sur la politique de défense, il ne suffit pas d'être d'accord sur l'analyse des menaces et sur les missions, il faut aussi que plusieurs conditions soient remplies.

Il convient d'abord que ce débat national soit véritablement digne de ce nom. Pour cela, il faut y faire participer sans exclusive ceux qui s'intéressent au sujet, dans les lycées, les universités, les établissements militaires, y associer les élus locaux et les diverses associations.

Cela pourrait donner lieu à des états généraux de la défense portant non seulement sur le service national, comme vous le proposez, mais aussi sur la défense européenne, l'OTAN, les interventions extérieures et l'avenir de l'industrie d'armement. Ces échanges seraient certainement riches d'enseignements, à condition que le débat soit ouvert et n'ait pas pour seul objectif d'illustrer les positions du Gouvernement, à condition aussi que cette consultation ne soit pas bâclée en quelques semaines.

Il faut aussi que vous preniez des engagements financiers clairs. La réforme du service national et les restructurations de l'industrie d'armement peuvent se traduire par de graves traumatismes sociaux et géographiques. Éviter tout licenciement, comme s'y est engagé le Président de la République, va coûter plusieurs dizaines de milliards de francs. Les plans d'accompagnement des fermetures de casernes qui suivront les dissolutions de régiments nécessiteront également, d'après un récent rapport parlementaire, la mobilisation d'au moins 4 milliards de francs par an.

Il n'est pas pensable que le Gouvernement ne traduise pas ces chiffres en engagements clairs et précis. Je dis bien le Gouvernement, parce que je sais que, si les engagements ne sont pas pris à ce niveau, la tentation sera grande – elle est déjà à l'œuvre, monsieur le ministre, et vous le savez bien – de financer ces reconversions sur le budget du ministère de la défense. Et, comme celui-ci ne pourra pas le faire, cela se finira par des licenciements et par de graves difficultés dans certaines régions.

Nous espérons à ce propos que l'ensemble du territoire français sera traité selon le principe de l'égalité républicaine, qui ne doit pas souffrir d'une exception corrézienne...

Il faut également que la professionnalisation, si elle se réalise, s'accompagne d'une démocratisation de l'armée. Au cours des quinze dernières années, des mesures ont été prises pour donner aux militaires quelques possibilités d'expression et pour instituer un système de concertation

interne. Bien entendu, il n'a jamais été question de remettre en cause la subordination de l'institution militaire au pouvoir civil, mais la disparition du lien qui existe actuellement entre professionnels et appelés risque d'isoler un peu plus les militaires de la société civile si de nouvelles possibilités ne leur sont pas données de s'exprimer plus librement, non seulement sur les sujets qui les concernent mais aussi sur des thèmes d'intérêt général, afin d'éviter ainsi ce que l'on appelle parfois le divorce entre l'armée et la nation.

De même, il est indispensable de réfléchir à la façon dont les « volontaires » seront recrutés, formés et réinsérés dans la société civile après avoir quitté l'armée. Des expériences étrangères montrent que le risque existe, si cette préoccupation n'est pas sérieusement prise en compte, de voir se créer une catégorie de militaires, puis de civils, posant de réels problèmes d'adaptation sociale.

Pour que se rétablisse le consensus sur la défense, il faut aussi que ne soit pas oubliée la nécessité de donner une formation militaire de base aux jeunes Français. Cette période, que j'appelle d'« éducation à la défense », d'une durée d'environ deux mois, devrait concerner tous les jeunes sans exception. Elle contribuerait, à mon sens, à maintenir le lien entre l'armée et la nation et à développer l'esprit de défense.

En cas de résurgence d'une menace majeure contre l'intégrité de notre pays, l'allongement de la durée de cette période éviterait d'avoir à rétablir la conscription. Autre avantage de cette période d'éducation à la défense, elle permettrait de sélectionner ceux qui veulent s'orienter vers la carrière militaire et susciterait peut-être même des vocations.

Dernière condition pour retrouver le consensus : il faut que vous fassiez la clarté sur votre conception de la défense européenne. La France avait une politique équilibrée de rapprochement graduel vers l'OTAN et de construction d'un pilier européen de la défense. La façon dont les dernières décisions ont été prises dans ce domaine et le silence assourdissant qui a suivi nous inquiètent.

Il faut absolument que les Français connaissent le contenu des réformes de fond qui sont envisagées dans nos relations avec l'OTAN et l'Europe. Si l'on considère que les Européens n'ont pas de réelle capacité politique à se doter d'une défense commune, qu'on le dise et qu'on ne cache pas que l'on s'abandonne alors à la seule force américaine.

Si l'on considère que les nouveaux rapports que nous voulons entretenir avec l'OTAN s'entendent dans le cadre d'une logique d'europanisation de la défense, qu'on le dise aussi, en expliquant clairement le type de rapports que nous souhaitons établir avec nos partenaires européens.

Sans cette classification, le doute continuerait de planer sur votre politique d'alliance, et viendrait alors l'heure du soupçon.

Sur tous ces points, j'attends vos réponses. Je sais bien que, sous la V^e République, l'influence du Parlement en matière de défense n'est pas considérée comme déterminante, mais j'espère que vous ne négligerez pas son avis.

Je pense d'ailleurs que son rôle devrait être plus important, par exemple lors de la décision de signer avec d'autres pays des accords de défense qui peuvent nous entraîner dans des opérations extérieures. Le Parlement devrait dans ce cas être consulté et donner son aval. Pour ce qui est de l'engagement de notre pays dans des mis-

sions de maintien de la paix, il serait également bon que le Parlement approuve les opérations – au moins *a posteriori* – ainsi que leur prolongation.

Vous l'avez compris, monsieur le ministre, la politique de défense que vous entendez mener, telle que nous la comprenons aujourd'hui, ne nous semble pas de nature à rassembler les Français autour d'un projet clair, mobilisateur...

M. Jean Tardito. Elle est dangereusement nébuleuse !

M. Paul Quilès. ... et qui garantisse durablement la sécurité de notre pays ; or c'est cela que nos concitoyens attendent d'une véritable politique de défense et de sécurité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Mercieca.

M. Paul Mercieca. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les restructurations de notre industrie d'armement suscitent une vive inquiétude chez les salariés concernés.

Cette journée aura été marquée par d'importantes manifestations dans de nombreuses villes de France et par des arrêts de travail massifs dans les entreprises œuvrant pour l'industrie d'armement.

Le mécontentement résulte d'une sensation de brutalité dans les objectifs d'abandon des atouts nationaux en matière d'industrie militaire et parfois civile qui touchent les entreprises concernées, ainsi que des rapports émanant du ministère, dont celui de la DGA du 10 janvier. Une menace réelle pèse, puisqu'il est question de supprimer 76 000 emplois.

Pourtant, il suffit d'entendre les représentants des salariés pour comprendre que leurs intentions visent à la satisfaction de nos besoins militaires par les industries nationales et à la recherche d'une réorientation des productions d'un grand nombre d'activités vers le civil.

Nous sommes confrontés à une orientation gouvernementale qui, malgré les intentions affirmées, ne va pas dans ce sens.

Le choix de la construction d'une armée de projection, aux dépens d'une défense nationale, se fera inévitablement au détriment de l'outil industriel national. Cela ne peut qu'entraîner les entreprises dans une désastreuse compétition pour la conquête de marchés d'armement juteux. C'est le choix de la rentabilité financière à partir de la fabrication d'armement qui est privilégié. En fait, la production et le commerce des armes seraient livrés à un marché ouvert, sans contrainte, comme toutes les marchandises, ainsi que le prévoit le traité de Maastricht.

Une telle orientation ne s'inscrit pas dans une démarche de sécurité collective et de désarmement. Elle ne peut qu'accélérer le surarmement planétaire tout en fragilisant notre pays. Vos propositions vont dans le sens de la financiarisation de l'industrie d'armement. La fusion Dassault-Aérospatiale est présentée comme un moyen de rivaliser avec les Etats-Unis et a pour objectif de constituer un grand groupe européen. Or la fusion pour dominer n'est pas la coopération. Si les salariés expriment une volonté de travailler ensemble, il n'en est pas de même des directions des entreprises, qui ne pensent qu'à dominer leur concurrent au lieu de rechercher des coopérations, elles font peu de cas de l'intérêt national. Ainsi, dans un Airbus, plus de 30 p. 100 des heures de production correspondent à des équipements américains.

Ne dit-on pas que la tôle d'aluminium devrait être prochainement importée des Etats-Unis, au détriment de Pechiney.

M. Alain Marsaud. Quel rapport avec le débat ?

M. Paul Mercieca. Les restructurations annoncées poursuivent l'abandon de la SNECMA, de l'Aérospatiale, de Dassault aux exigences allemandes et américaines. Ainsi, les syndicats CGT de Dassault et Aérospatiale s'inquiètent de diverses décisions, qu'il s'agisse des bancs d'essais des moteurs, qui seraient transférés à Brême, de la délocalisation des chaînes d'Airbus vers Hambourg, à l'exemple de ce qui se passe pour l'A 321, ou de l'abandon des technologies en matière de satellites au profit de DASA.

Les restructurations passées servent d'expérience concrète de la soumission et de l'abaissement de la France en capacités technologiques, d'études et de souveraineté dans les décisions de programmes.

Cela s'accompagne toujours d'une pression sur les salaires et de suppressions d'emplois. Il est évident que, sous couvert de restructurations dans le secteur militaire, la logique financière va s'attaquer brutalement aux activités civiles.

Ne serait-ce pas le cas avec la privatisation de Thomson, qui comptait 104 000 salariés en 1980 ? Les abandons successifs ont ramené les effectifs à 46 000 salariés. La privatisation de cette entreprise, patrimoine national, aura des conséquences négatives sur le potentiel militaire mais également sur les atouts civils.

La France dispose d'une industrie d'armement performante, de haut niveau technologique, avec une main-d'œuvre très qualifiée, comprenant 40 p. 100 d'ingénieurs, cadres et techniciens. Elle est présente dans tous les secteurs de pointe à travers 5 000 entreprises qui irriguent tout le pays.

Malgré tout le mal que certains en disent, le GIAT et la direction des constructions navales font des envieux. Nous devons préserver ces entreprises de haute technologie. Cet ensemble doit continuer à concevoir, fabriquer et entretenir les systèmes d'armes nécessaires à la stricte suffisance de notre défense nationale.

Le double choix d'une armée de projection et de la mise à la disposition de l'Europe de notre dissuasion nucléaire, enveloppé dans le libéralisme économique maastrichtien, met en cause nos atouts nationaux.

La déstructuration de nos entreprises prévue par le Gouvernement ira, malgré les mesures sociales d'accompagnement, à l'encontre de l'action pour l'emploi, elle brisera le tissu économique de nombreuses localités.

Les députés communistes proposent un véritable plan économique basé sur la fabrication des armements strictement nécessaires à la défense nationale ainsi que sur l'utilisation des compétences et des sites existants dans une véritable diversification en vue d'assurer l'emploi et le développement.

Il convient aussi que le Gouvernement mette fin à certains gaspillages, tels ceux vécus par les salariés de Turbo-méca à Tarnos, où l'on va financer 7 000 à 8 000 heures de chômage partiel en mars, alors que 140 moteurs attendent d'être révisés, ce qui représente 50 000 heures de travail.

M. Jean Tardito. C'est énorme !

M. Paul Mercieca. En définitive, nous sommes persuadés qu'il est possible de maintenir les emplois et de préserver les compétences humaines. Cela passe simultanément par le maintien de l'industrie d'armement sous responsabilité de l'Etat et par un véritable plan de diversification et de reconversion vers les activités civiles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Marsaud.

M. Alain Marsaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a un an, presque jour pour jour, j'écrivais dans les colonnes d'un quotidien du matin que le prochain mandat présidentiel serait, en ce qui concerne la défense, le premier d'une ère nouvelle qui s'était ouverte à la suite de la chute du mur de Berlin.

La donne géostratégique radicalement différente qui s'est ensuivie, avec l'effondrement du bloc militaire soviétique, a eu pour conséquence une situation tout à fait exceptionnelle. En effet, c'est la première fois, depuis que la France est France, que nous n'avons plus d'ennemi aux frontières, après l'Espagnol au Sud, mais aussi au Nord, le Prussien puis l'Allemand à l'Est, enfin le Soviétique à Berlin-Est, c'est-à-dire à quelques heures ou quelques journées de marche de Strasbourg.

Aujourd'hui, rien de tel puisque notre ennemi potentiel, à condition qu'il le soit encore, est à plus de 3 000 kilomètres, séparé de nous par un glacis constitué par l'Ukraine et la Pologne. Comment, dès lors, imaginer la défense de notre territoire dans les plaines de l'Europe centrale avec nos divisions mécanisées et blindées ?

M. Jean Tardito. On achètera des chevaux !

M. Alain Marsaud. Tout cela aurait dû conduire à modifier considérablement notre politique de défense. Les conséquences d'un tel bouleversement étaient sans doute difficiles à apprécier, et toutes ne l'ont peut-être pas encore été.

En tout état de cause, il était inconcevable de retarder encore l'heure des choix pour notre défense. Il faut rendre aujourd'hui hommage au Président de la République d'avoir tiré les conséquences pour notre pays d'une situation qui, jusqu'alors, avait été subie plus que gérée, et qui n'avait pas été prise en compte dans l'évolution de notre outil de défense.

En 1995, à la suite d'un rapport que j'avais remis au Premier ministre sur les formes civiles du service national, j'indiquais que, dans ce contexte nouveau, l'avenir de notre défense dépendrait d'une décision politique majeure, clé de toute évolution, cette décision conduisant au maintien ou à la suppression de la conscription.

En effet, il n'était pas possible de rester plus longtemps dans une situation qui reposait sur des principes figés depuis le début du siècle, et de surcroît jamais réexaminés depuis lors par le Parlement, alors que l'environnement de notre pays était profondément et, je le pense, durablement modifié. Le choix devenait dès lors le suivant : soit l'armée des besoins, soit celle des habitudes, pour reprendre l'expression du général de Gaulle.

L'inadaptation de nos armées était ressentie principalement sur le plan humain et sur le plan matériel.

S'agissant de l'aspect matériel et des programmes d'armement, les gouvernements qui se sont succédé ont été amenés à prendre des décisions souvent contradictoires, par manque de lisibilité globale et sans doute en raison d'une insuffisante analyse de la situation stratégique.

Ce furent l'annonce du maintien de l'effort budgétaire, mais son érosion dans les faits, le maintien des programmes majeurs d'armement, mais au prix d'importants décalages dans le temps, accompagnés de surcoûts qui obéraient l'avenir.

Sur le plan humain, il devenait évident que les principes fondateurs de la conscription, l'égalité, l'universalité, étaient progressivement battus en brèche, voire abandon-

nés. Les besoins des armées étaient et restent insuffisants pour absorber la ressource constituée par les jeunes en âge d'être incorporés, et un nombre croissant d'entre eux – près de 30 p. 100 – échappent aux obligations du service national par le jeu des exemptions ou des dispenses, sans compter ceux que le service national néglige d'appeler, faute d'emploi dans les armées ou le service civil.

A défaut d'avoir développé assez tôt et avec suffisamment de persévérance des formes plus accessibles du service national, son utilité même, tant au regard des principes d'égalité et d'universalité que de sa vocation à l'intégration, est aujourd'hui remise en cause.

La conscription est ainsi devenue une sorte de « relique barbare », une institution archaïque qui n'a pas su évoluer et qui, loin d'être un facteur d'intégration renforçant le sentiment d'appartenance à la nation, contribue à sa remise en cause par l'exclusion qu'elle engendre.

Parallèlement, au moment même où le service national est le plus court de notre histoire moderne, jamais l'utilisation d'une arme n'a, par sa complexité et son coût, requis autant de compétences, de qualifications et d'entraînement. Faut-il rappeler que la professionnalisation de nos armées est d'ailleurs largement engagée, puisqu'elle est de 70 p. 100 des effectifs dans la marine, de 60 p. 100 dans l'armée de l'air et de 40 p. 100 dans l'armée de terre ? Mise à part la gendarmerie, l'effectif des appelés ne cesse de diminuer.

La décision du Président de la République de faire évoluer nos armées est un acte de courage et de réalisme. L'orientation nouvelle de nos armées vers la professionnalisation est en effet la plus adaptée aux exigences de technicité, de mobilité et de flexibilité qu'exigeront les interventions militaires du prochain siècle.

Nous abordons désormais une ère nouvelle : celle de la souplesse de l'outil militaire pour faire face aux dangers diffus et diversifiés qui caractérisent le « nouveau désordre mondial », pour prendre en compte également l'exigence de la prévention des conflits qui nécessitera un modèle d'armée plus mobile et projetable sur des théâtres éloignés de ce qui était le « sanctuaire » national.

Sur ces bases, le Président de la République a ouvert la voie à un véritable débat avec le pays. C'est tout à son honneur. Sa volonté de faire participer les Français à ce grand débat national est la preuve que si le référendum a perdu de son actualité et si son utilisation était juridiquement inadaptée, il existe d'autres moyens pour permettre aux Français d'être associés aux réformes qui engagent leur avenir et surtout celui de leurs enfants. Nous devons nous en féliciter, à l'heure où l'on déplore volontiers une crise du civisme et des corps intermédiaires.

En décidant d'orienter nos armées vers la professionnalisation, le Président de la République nous appelle à relever un véritable défi : celui de la réforme du service national. Celle-ci passera soit par le maintien d'une conscription à durée réduite, soit par la création d'un service volontaire.

Dans les deux cas, et quel que soit le choix que feront nos concitoyens – et que nous ferons nous-mêmes –, la forme nouvelle du service national devra répondre, à mes yeux, à deux impératifs majeurs : garantir un lien entre le citoyen et la nation et susciter un effort de solidarité nationale pour contribuer au renforcement de la cohésion sociale.

M. Jean Tardito. Et à une baisse des statistiques du chômage !

M. Alain Marsaud. La première option proposée paraît séduisante eu égard aux principes républicains qui ont fondé la conscription. Pourtant, il pourrait s'agir d'un délice empoisonné.

Comment, en effet, concevoir une conscription étendue à une classe d'âge d'au moins 300 000 jeunes gens, sans compter les jeunes filles, même sur une période de six mois, alors qu'aujourd'hui il est difficile d'absorber un effectif d'appelés de 240 000 hommes ? Il conviendra nécessairement, dans ce cas, de multiplier les formes civiles du service national.

Le Président de la République lui-même a indiqué que, dans ce cas, le service national serait très accessoirement militaire pour 10 p. 100. Outre qu'il sera très difficile de trouver, même pour un temps limité, les besoins correspondants, du point de vue de la sécurité, de la solidarité ou pour ce qui a trait à l'aide humanitaire, cette forme de service national pose un problème moral et juridique, celui du travail obligatoire, auquel certains ne manqueraient pas de l'assimiler, travail obligatoire prohibé, comme chacun le sait.

En outre, cette option reposerait sur un postulat erroné qui conduirait, en quelque sorte, à entretenir le sentiment d'appartenance à la nation par la contrainte. Or je suis persuadé que ce sentiment doit demeurer du ressort de la volonté individuelle. Enfin, elle dénaturerait considérablement la vocation sociale à laquelle on la destine en faisant de la solidarité une tâche non pas choisie, mais imposée, fût-ce durant quelques mois.

En un mot, je crois que l'option d'un service obligatoire appartient à une époque révolue et qu'entretenir, ne serait-ce qu'en apparence, sa survie, serait tomber de Charbyde en Scylla. Le service obligatoire serait, je le répète, irréaliste sur le plan humain autant que du point de vue de l'attachement à la nation.

Vous l'aurez sans doute compris, ma préférence va à un service volontaire de type civil. C'est en effet l'option qui me paraît la plus réaliste dans la perspective de la professionnalisation de nos armées. D'abord en termes budgétaires, car il aurait été utopique de préserver, à côté du coût important que représente une armée professionnelle, un service obligatoire dans les mêmes conditions qu'actuellement. Ensuite parce que le volontariat, on le voit d'ailleurs dans d'autres domaines, comme la police et la sécurité civile, est susceptible de susciter des vocations en même temps qu'il dispense une formation aux jeunes. Une troisième raison milite en faveur de ce choix. Elle me paraît fondamentale. C'est que le volontariat sera fondé sur un engagement individuel. Or, à mon sens, il n'y a pas de meilleure solidarité que celle qui est d'abord choisie et voulue.

Le Président de la République le rappelait au cours de son allocution télévisée : le lieu par excellence de l'intégration et de l'apprentissage du civisme doit rester, – oserais-je dire : redevenir – l'école de la République. En effet, si l'on peut inculquer le civisme à des jeunes au sein de l'école primaire, il me paraît irréaliste de croire que l'on puisse faire de même avec des jeunes qui, pour la plupart, sont déjà entrés dans la vie active ou qui sont, bien souvent, hélas ! confrontés au problème du chômage.

Le service national volontaire pose cependant, il est vrai, de manière aiguë, le problème du redéploiement des sites militaires. Nous aurons, sans doute, rapidement besoin de beaucoup moins des multiples infrastructures nécessaires à la gestion de la conscription. Il ne faudrait pas qu'à cette occasion, l'on accroisse encore le déséquilibre existant entre les régions françaises.

Il est donc prioritaire de prendre en compte, dans ce cadre, les exigences de l'aménagement du territoire. Cela implique que coexistent un traitement au cas par cas des situations et une vision globale des conséquences pour les régions concernées.

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. Alain Marsaud. Je crois comprendre, monsieur le ministre, que vous envisagez des restructurations étalées dans le temps. Je m'interroge sur le bien-fondé de cette proposition, car elle est de nature à créer une incertitude, tant pour les personnels civils et militaires que pour les élus locaux. Elle est de nature aussi à relancer régulièrement la polémique, voire les querelles avec ces mêmes élus locaux. Elle peut enfin créer une certaine incertitude politique à chacune des échéances électorales, incertitude qui nuirait à la logique même des restructurations.

M. Didier Boulaud. Eh oui !

M. Jean Tardito. Père, gardez-vous à droite, gardez-vous à gauche ! (*Sourires.*)

M. Alain Marsaud. Nous pourrions sur ce point prendre exemple sur les Allemands lorsqu'ils ont procédé à la réunification de l'Allemagne de l'Est.

Pour en terminer avec le service national, ne commettons pas l'erreur de substituer une obligation civile à une obligation militaire. Cela reviendrait à justifier une institution militaire par des raisons non militaires, qui s'opposeraient aux principes mêmes de nos sociétés qui ont banni la corvée. L'emploi non rémunéré n'est plus, de nos jours, ni accepté, ni fondé en droit, et il générerait des inégalités de traitement qui, si elles pouvaient se justifier par les impératifs de défense, perdraient toute légitimité dès lors qu'elles deviendraient purement civiles.

Au dire de Voltaire, aller contre son âge, c'est en récolter tous les malheurs. Est venu le temps de vivre avec notre âge ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean Tardito. Voilà qui prépare de beaux amendements !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures cinquante, est reprise à douze heures cinquante-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat sur la politique de défense qu'organise aujourd'hui le Gouvernement est particulièrement bienvenu. Il réintroduit en effet notre assemblée dans un débat de première importance, qui était jusqu'à présent l'apanage de l'exécutif.

Nous allons donc débattre avec un esprit constructif et avec la ferme volonté de soutenir le Président de la République et le Gouvernement, tout au long de la mutation fondamentale que devrait connaître notre appareil de défense dans les années à venir.

Dès le lendemain des élections législatives de 1993, notre majorité et le gouvernement d'Edouard Balladur qui en étaient issus avaient fait de la défense une priorité.

Cette priorité s'est notamment traduite par la mise en chantier d'un Livre blanc et d'une nouvelle loi de programmation militaire – un nouveau Livre blanc, car nous vivions toujours avec, comme référence, celui rédigé par Michel Debré en 1972, alors que le contexte stratégique s'était profondément modifié depuis 1989. Quant à la nouvelle loi de programmation militaire, ambitieuse mais réaliste, elle venait combler le vide laissé par la précédente majorité, qui, malgré nos protestations, ne faisait plus voter par le Parlement de lois de programmation militaire.

Cette démarche, nous l'avons soutenue, et vous aussi, monsieur le ministre, dans les responsabilités qui étaient alors les vôtres. Cependant, nous savions tous que, pour courageuse et nécessaire qu'elle fût, elle souffrait d'un certain nombre d'insuffisances dues à une situation politique très particulière.

La cohabitation n'était en effet pas la meilleure situation pour remettre à plat nos concepts en matière de défense. Il le fallait pourtant car notre appareil militaire et notre industrie de défense ne pouvaient plus vivre sans ce tableau de bord indispensable que constitue la loi de programmation militaire.

Le Livre blanc illustre cette ambiguïté politique. Il prend en compte les bouleversements du contexte international et leurs conséquences sur notre appareil de défense. En particulier, il insiste sur la nécessité d'accroître la professionnalisation de nos armées. En revanche, il ne va pas jusqu'au bout de sa logique et remet à plus tard un certain nombre de décisions. La raison en est simple. Nos institutions donnent au Président de la République, chef des armées, une primauté absolue en matière de défense. Et chacun sait bien que l'ancien Président de la République n'avait renoncé à aucune de ses prérogatives pendant la période de cohabitation.

M. Didier Boulaud. C'est bien normal !

M. Daniel Colin. Chacun sait bien, aussi, qu'il avait imposé à la réflexion stratégique française une glaciation qui empêchait, y compris pendant cette cohabitation, toutes les évolutions pourtant nécessaires.

Le Livre blanc était donc le fruit de ce paradoxe : un gouvernement qui, avec Edouard Balladur et François Léotard, voulait aller de l'avant et un Président de la République figé dans un discours passiviste, en particulier sur le nucléaire et sur l'évolution de nos composantes.

M. Didier Boulaud. Ah, elle n'est pas triste celle-là ! C'est pour cela que vous avez gagné un siège dans le Var !...

M. Daniel Colin. Ainsi, malgré la volonté du Premier ministre et du ministre de la défense, il ne fut pas possible de reprendre les essais nucléaires arrêtés en 1992, au risque de faire perdre à notre force de dissuasion une part importante de sa crédibilité.

M. Didier Boulaud. Allez, continuez comme ça !

M. Daniel Colin. Cette situation, nous l'avons acceptée comme un moindre mal, même si nous savions que beaucoup restait à faire.

L'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République a marqué pour notre défense une ère nouvelle, qu'il nous appartient de saluer.

Quelques semaines seulement après sa prise de fonctions, il annonçait la reprise de nos essais nucléaires, malgré l'opposition quasi unanime de la communauté internationale. En dépit d'un délire médiatique qui s'essouffla

d'ailleurs rapidement, le Président de la République a assumé cette décision totalement. Cette décision, nous l'appelions d'ailleurs de nos vœux, depuis ce jour funeste de 1992 où le Premier ministre de l'époque annonça à cette même tribune l'arrêt unilatéral de nos essais nucléaires, sans même, je le rappelle, que le Président de la République ait consulté son ministre de la défense ou les principaux experts compétents, civils et militaires.

M. Jacques Boyon, *président de la commission*. Bon rappel.

M. Daniel Colin. La réalisation d'une ultime série de quelques essais rendus indispensables pour mettre au point les techniques de simulation nous a par ailleurs permis d'engranger de nombreuses données scientifiques indispensables au maintien de la crédibilité de nouvelles générations d'armes. Ces essais, nous pouvons le dire, ont été un grand succès, et ils nous assurent que notre force de dissuasion restera au meilleur niveau pendant les vingt années qui viennent.

Que l'on ne s'y trompe pas. La réalisation de cette ultime série, avant la signature par la France du futur traité d'interdiction définitive des essais, est, de la part du Président de la République, un acte politique majeur, qui a signifié au monde entier que notre pays entendait rester le seul maître de sa destinée.

Soyons certains que le message a été compris comme tel par la communauté internationale, et sachons gré au Président de la République d'avoir redonné à la France, notamment au sein de l'Union européenne, une place de tout premier plan, que, malheureusement, elle n'avait plus depuis que le précédent pouvoir avait cédé aux sirènes de l'écologie-pacifisme et du tiers-mondisme.

Parallèlement, le Gouvernement que vous avez monsieur le ministre, la charge et l'honneur de servir prenait la mesure d'une situation économique particulièrement dégradée et d'une situation financière extrêmement préoccupante.

L'absence de reprise économique, qui se traduisait notamment par de moindres recettes fiscales, mettait en péril la loi de programmation militaire. Chacun sait bien que l'on ne construit pas une bonne défense sur une économie en difficulté. Cette loi ne pouvait que bien difficilement être appliquée.

Le Président de la République a donc lancé une réflexion d'ensemble, destinée à repenser et à réformer de manière cohérente notre système de défense, en adossant à une nouvelle loi de programmation militaire compatible avec nos possibilités financières. Cette démarche s'est traduite par la mise en place d'un comité stratégique chargé auprès de vous, monsieur le ministre, de préparer les conseils de défense, institution malheureusement tombée en désuétude au cours des deux derniers septennats.

M. Didier Boulaud Oh là là !

M. Arthur Paecht. C'est déjà de l'histoire !

M. Daniel Colin. La déclaration télévisée du 21 février dernier et le discours prononcé par le Président de la République le 23 février à l'École militaire ont tracé les grandes lignes de la réforme très profonde que nous allons avoir à conduire dans les années à venir.

Par ailleurs, faisant suite à une demande de la commission de la défense, vous avez accepté, monsieur le ministre, de nous présenter, dans des délais très brefs, je le souligne, un rapport d'orientation sur la politique de défense, destiné à enrichir le débat que nous avons aujourd'hui.

L'ensemble des options qui figurent dans l'intervention du chef des armées et dans le rapport gouvernemental recueillent notre approbation, même si je ne vous cache pas que des interrogations et des inquiétudes subsistent. Dans tous les cas, vous pouvez compter sur notre soutien tout au long de la période difficile qui s'ouvre aujourd'hui, période pendant laquelle l'ensemble du paysage militaire et industriel lié à notre défense connaîtra une profonde mutation. Cette mutation s'apparentera, soyez-en certain, à celle qu'ont connue nos armées à la fin de la guerre d'Algérie avec, au surplus, une profonde restructuration de notre industrie de défense.

Un socle intangible demeurera cependant : celui du choix fait par la France, depuis maintenant quarante ans, de confier sa sécurité ultime à la dissuasion nucléaire. Le nucléaire restera le fondement de notre défense et continuera de protéger nos intérêts vitaux, c'est-à-dire, au vrai sens du terme, ceux qui concernent effectivement la survie de la nation.

Grâce à la série d'essais que j'ai déjà évoquée, notre force nucléaire sera modernisée et renforcée. Nous approuvons en particulier la décision du Président de la République de construire un quatrième sous-marin nucléaire lanceur d'engins - nouvelle génération, qui permettra d'avoir en permanence deux sous-marins à la mer. Nous soutenons aussi la décision de fabriquer un nouveau missile stratégique, le M 51, et de bâtir une seconde composante, qui succédera au Mirage IV, à partir du Rafale et d'un nouveau missile nucléaire aéroporté développé en synergie avec le missile anti-navire futur.

Nous sommes par ailleurs favorables à la décision de dissoudre le premier groupement de missiles stratégiques du plateau d'Albion, qui ne correspondait plus à la menace prévisible et dont la crédibilité n'était plus assurée au-delà de la fin du siècle. De même, la dissolution de la force Hadès, devenue inutile et toujours incomprise de nos partenaires allemands, recueille notre approbation, car elle constitue à nos yeux un gage en faveur de la construction de l'Europe de la défense que nous appelons de nos vœux.

Grâce à cet ensemble de décisions du Président de la République, la pérennité de nos forces nucléaires sera assurée. C'est là un choix extrêmement important.

Quels sont les grands axes de cette réforme ?

Le premier d'entre eux, celui qui a le plus frappé l'opinion publique, est bien évidemment la professionnalisation de nos armées et son corollaire, la disparition du service national sous la forme que nous connaissons aujourd'hui.

Cette professionnalisation, déjà engagée par le précédent gouvernement, s'est révélée nécessaire en raison du type de conflits qui se développeront inévitablement dans les années à venir. Elle s'accompagnera de la mise en place d'un nouveau modèle d'armée, dont nous connaissons maintenant les grandes lignes et qui est basé sur quatre grandes missions : la dissuasion, la prévention des crises, la projection de puissance et la protection du territoire national, l'ensemble étant conçu dans le cadre de la construction d'une Europe de la défense.

La prévention des crises devient une priorité. Elle passe par le renforcement des moyens de renseignement et des moyens spatiaux d'observation, avec les programmes Hélios II et Horus. Elle s'appuie sur le prépositionnement de nos forces, notamment en Afrique.

La projection est aussi une priorité. En termes de capacité, les volumes de forces projetables ont été évoqués par le Président de la République : 50 000 hommes devront

pouvoir participer à un engagement majeur dans le cadre de l'Alliance atlantique. Par ailleurs, le groupe aéronaval et une centaine d'avions de combat devront pouvoir être projetés instantanément.

Sur la mise en place de ces forces de projection, j'ai toutefois quelques interrogations. Je regrette en particulier que deux éléments importants du dispositif – le second porte-avions et l'avion de transport futur – ne semblent pas devoir figurer dans le projet de loi de programmation militaire qui nous sera présenté au printemps.

La protection du territoire national, enfin, prendra des formes nouvelles, notamment avec le renforcement des missions de la gendarmerie, dont les effectifs seront accrus.

Ce nouveau modèle d'armée se conjuguera donc avec une professionnalisation de nos forces. Soyons-en certains, nos armées, auxquelles je souhaite ici rendre hommage, sauront s'adapter, y compris l'armée de terre, aujourd'hui moins professionnalisée que les autres.

L'armée de terre va vivre dans les mois et les années qui viennent une véritable révolution culturelle. Prenons garde de ne pas faire de faux-pas. Expliquons, expliquons toujours et n'oublions pas que, derrière les institutions, il y a des hommes à qui nous avons expliqué pendant des années que nous étions attachés au service militaire.

Je souhaite également que les annonces de suppressions de régiments et d'unités puissent être faites globalement, afin que les interrogations et les doutes qui ont saisi chacune des unités de nos armées cessent rapidement.

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. Daniel Colin. Il est aussi très important à mes yeux que, comme l'a affirmé le Président de la République, la réduction du format des armées soit menée à bien sans loi de dégageant des cadres.

Le nouveau service national, tel qu'il nous est présenté, pourrait être articulé autour de trois domaines : sécurité et défense, solidarité et cohésion, coopération et action humanitaire internationale. A partir de ce schéma, plusieurs questions sont posées : ce service sera-t-il obligatoire ou volontaire, concernera-t-il les garçons et les filles, quelle sera sa durée ? Ces questions-là devront être tranchées au terme du débat national.

Parmi les différentes éventualités qui s'offrent à nous, une proposition a retenu mon attention, celle qui a été formulée par notre collègue, Jean-François Deniau. Il propose de rénover le service national tout en continuant à donner à chaque jeune Français une formation civique et militaire minimale de deux à trois mois. Cette courte période serait aussi mise à profit pour resserrer les liens d'appartenance à la communauté nationale, bref à la patrie. Ainsi, le lien entre l'armée et la nation ne serait pas rompu et la fonction d'intégration s'en trouverait sauvegardée, le consensus sur la défense renforcé. Ce serait l'occasion unique de permettre à tous nos jeunes concitoyens, quelles que soient leurs origines, de se retrouver, et dans les mêmes conditions.

J'aborderai pour terminer l'aspect industriel des mutations à venir. D'ores et déjà, les restructurations industrielles sont en marche. Elles sont indispensables pour construire une industrie européenne de la défense à partir de pôles industriels français forts.

La privatisation de Thomson est une bonne décision. Elle doit permettre la constitution d'un grand pôle électronique dans lequel pourraient s'intégrer d'autres

groupes comme Dassault Electronique. La constitution de ce pôle permettra d'éviter les redondances et les doubles emplois. L'argent public sera ainsi mieux utilisé.

Le rapprochement entre Dassault et Aérospatiale est aussi une nécessité. Ses modalités restent à définir, mais le calendrier que vous avez établi est réaliste.

S'agissant des problèmes de la DCN, le rapport du groupe de réflexion présenté par le délégué général pour l'armement, M. Henri Conze, constitue un excellent diagnostic. Mais un diagnostic n'est pas une thérapeutique. Des décisions doivent être prises. Au-delà des éléments que vous nous avez fournis ce matin, nous vous demandons, monsieur le ministre, de nous préciser qu'elles seront prises en respectant le statut des personnels. Dans cette réforme aussi, nous souhaitons pouvoir vous soutenir.

J'ai évoqué de nombreux points, parfois trop brièvement et je le regrette. Nous espérons tous que l'ensemble des réformes qui vont être lancées se dérouleront dans les meilleures conditions possible. Le Gouvernement, qu'il le sache, nous trouvera à ses côtés pour les expliquer à nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyé à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la politique de défense ;

Discussion du projet de loi, n° 2591, sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales, modifiant le titre IV de l'ordonnance n° 86-1243 du 1^{er} décembre 1986 modifiée relative à la liberté des prix et de la concurrence ;

M. Jean-Paul Charié, rapporteur au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 2595) ;

M. Marc Le Fur, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (avis n° 2644) ;

M. Jean-Pierre Philibert, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (avis n° 2652).

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures dix.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

